

RAPPORT D'IMPACT

2025

**BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

Sommaire

I. Note méthodologique.....	6
Périmètre du reporting	6
Période du reporting.....	6
Précisions sur l'empreinte propre	6
II. Introduction.....	7
1. Edito	7
2. Chiffres clés sur les principaux enjeux de durabilité de l'établissement.....	7
III. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société	8
1. La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire	8
1.1 La raison d'être de Banque Populaire.....	8
1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience.....	8
1.3 Animation du sociétariat.....	9
1.4 Le modèle d'affaires Banque Populaire	11
2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous	12
2.1 Un groupe à « impact positif »	12
2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Val de France	12
2.3 Labels et engagements.....	13
3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau	14
3.1 Rôle des organes d'administration et de direction	14
3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Banque Populaire.....	15
3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »	15
4. Prendre en compte les risques ESG	16
5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales.....	17
5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact.....	17
5.2 Les enjeux ESG de la Banque Populaire Val de France	19
IV. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous.....	20
1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique	20
2. La Banque Populaire Val de France accompagne ses clients dans leur transition environnementale	21
2.1 Accompagner les clients particuliers.....	21
2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires	22
2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires	23
2.4 Indicateurs.....	23
3. Empreinte propre de la Banque Populaire Val de France	24
V. Être un employeur de référence.....	26
1. Droits de l'Homme	26

2.	Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs	26
2.1	Attractivité	26
2.2	La compétence au cœur des politiques RH	27
3.	Dialogue social et conditions de travail.....	28
3.1	Dialogue social.....	28
3.2	Politique de rémunération	28
3.3	Qualité de vie au travail.....	28
3.4	Prévention des risques et sécurité au travail	29
4.	Egalité de traitement et des chances	29
4.1	Mixité et égalité professionnelle	29
4.2	Handicap	30
4.3	Lutte contre la discrimination et le harcèlement.....	30
5.	Indicateurs chiffrés	31
5.1	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	31
5.2	Santé et sécurité	32
5.3	Formation du personnel	32
VI.	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire	33
1.	Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables.....	33
1.1	Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales.....	33
1.2	Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire	33
1.3	Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social	33
1.4	Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé.....	34
1.5	Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport	34
1.6	Indicateurs.....	34
2.	Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé	34
3.	Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables.....	36
3.1	Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs	36
3.2	Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs	36
3.3	Dispositif de suivi des délais de paiement	37
VII.	Être une banque inclusive qui protège.....	38
1.	Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités.....	38
1.1	Mesure de la satisfaction client	38
1.2	Gestion des réclamations.....	38
2.	Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client	39
2.1	Protéger les clients fragiles.....	39
2.2	Le microcrédit au service de l'inclusion financière	39
2.3	Les jeunes et les familles.....	40
2.4	L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous	40
3.	Protéger les intérêts du client et du sociétaire	40
3.1	Garantir une offre transparente.....	40
3.2	Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données	41
VIII.	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité.....	42
1.	Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires.....	42
1.1	Promouvoir une culture éthique	42
1.2	Protéger les lanceurs d'alerte	42
2.	Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société	42
2.1	Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité	42
2.2	Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme	42
2.3	Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs).....	43

IX. Indicateurs coopératifs	44
X. Tableau récapitulatif des principaux indicateurs	45

Avertissement

Ce rapport est un rapport d'impact publié volontairement par la Banque Populaire Val de France. Les données RSE présentées au sein de ce rapport d'impact ont été déterminées sur la base du Référentiel de reporting de la Banque Populaire Val de France disponible sur demande au siège de la Société. Les principaux éléments de ce Référentiel sont repris au fil du rapport ainsi que dans le paragraphe « Note méthodologique »

Le Groupe BPCE établit son rapport de durabilité conformément aux normes européennes de reporting en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards ou ESRS*). Conformément à l'article 10 du règlement CRR (UE) n° 575/2013, la Banque Populaire Val de France, établissement affilié de manière permanente à BPCE, est comprise dans l'entité consolidante du Groupe BPCE et incluse dans les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE. La Banque Populaire Val de France est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire.

Les Informations ont été établies volontairement par la Banque Populaire Val de France selon le Référentiel disponible sur demande au siège de l'entreprise et à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L.233-28-4 code de commerce, y compris aux ESRS ou à la norme VSME.

Les informations consolidées en matière de durabilité du Groupe BPCE sont accessibles sur le site internet de BPCE : <https://www.groupebpce.com/investisseurs/resultats-et-publications/documents-de-reference/>.

I. Note méthodologique

Périmètre du reporting

Pour l'exercice 2025, le périmètre de reporting des indicateurs concerne les entités suivantes : Banque Populaire Val de France

Période du reporting

Les données publiées couvrent la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Précisions sur l'empreinte propre

- Dans le cadre de la production des indicateurs liés à l'univers « empreinte propre », qui correspond aux émissions liées à la vie de bureau au quotidien, Banque Populaire Val de France inclut les périmètres suivants : Scope 1 : émissions directes de l'entreprise ;
- Scope 2 : émissions indirectes liées à la production d'électricité ;
- Scope 3 : catégories 1 à 9, conformément à la classification du GHG Protocol.

Les facteurs d'émissions utilisés sont révisés chaque année. Ils sont principalement issus de la base Empreinte administrée par l'ADEME, référence nationale citée par l'article L229-25 du Code de l'Environnement (décret BEGES). Cette base de données est gérée par un comité de gouvernance regroupant divers acteurs publics et privés (Ministères, Organismes techniques, Associations, MEDEF).

II. Introduction

1. Edito

Être une banque coopérative engagée et responsable n'est pas pour la Banque Populaire Val de France une posture : c'est un choix stratégique.

Dans un contexte marqué par des transitions profondes – climatiques, économiques, sociales – notre responsabilité est de donner un cap clair et de l'incarner durablement sur nos territoires.

Ce Rapport d'Impact 2025 traduit une conviction partagée : la performance de long terme ne peut être dissociée de l'intérêt collectif. Accompagner les transitions des entreprises et des acteurs locaux, renforcer la cohésion sociale, agir pour l'inclusion et réduire notre propre empreinte environnementale constituent les piliers de notre action. Ces engagements structurent notre stratégie et guident nos décisions au quotidien.

Notre exigence est aussi interne. Elle repose sur l'exemplarité de nos pratiques, l'engagement de nos collaborateurs, la promotion de la diversité et le développement d'une culture durable, consciente des enjeux de notre temps. Agir utilement suppose d'abord d'être cohérent et responsable dans notre fonctionnement.

Enfin, ce rapport rappelle ce qui fait la force et la singularité de la Banque Populaire Val de France : son modèle coopératif. Une gouvernance fondée sur l'implication des sociétaires, le temps long et l'ancrage territorial, levier essentiel pour construire une banque résiliente, proche et tournée vers l'avenir.

À travers ce Rapport d'Impact, nous affirmons notre ambition : faire de la Banque Populaire Val de France un acteur bancaire de référence, engagé au service des territoires et pleinement conscient de sa responsabilité envers les générations présentes et futures.

2. Chiffres clés sur les principaux enjeux de durabilité de l'établissement

LA BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE, UNE BANQUE COOPÉRATIVE RÉGIONALE INVESTIE SUR SON TERRITOIRE

 **581 000** clients, dont **184 000** sociétaires

 **1 894** collaborateurs (en CDI)

 **181** agences dont :

- **8** agences entreprises
- **6** agences agriculteurs
- **5** agences professions libérales

 Une présence sur **10** départements qui s'étend sur 381 km de haut et 267 km de large*

  **2^e** acteur bancaire français

III. Fidèle à son histoire, la Banque Populaire place les enjeux de durabilité au cœur de sa gouvernance et de son engagement afin de renforcer son impact positif sur l'environnement et la société

1. La Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire

1.1 La raison d'être de Banque Populaire

Depuis sa création, la Banque Populaire Val de France est une entreprise coopérative, responsable, à l'écoute de son territoire. Sa nature de banque coopérative l'a amenée depuis toujours à agir en tenant compte de la performance sociale, sociétale, environnementale, bien au-delà de la nécessaire performance économique.

Les Banques Populaires, via leur Fédération, ont défini leur raison d'être depuis 2019, qui exprime tout à la fois la vision, la mission et la contribution historique des Banques Populaires :

Résolution coopérative et innovante, Banque Populaire accompagne dans une relation durable et de proximité tous ceux qui vivent et entreprennent dans chaque territoire.

- Au cœur des territoires, les Banques Populaires ont une compréhension fine des acteurs et des enjeux régionaux, elles soutiennent les initiatives locales et agissent en proximité.
- Les Banques Populaires créent de la valeur économique et sociétale en étant convaincues de la nécessité d'une évolution harmonieuse de la société tout en préservant les générations futures.
- Le modèle coopératif des Banques Populaires leur garantit, depuis l'origine et grâce à leur gouvernance, indépendance, vision long terme, innovation et gestion équilibrée.
- Grâce à leur culture entrepreneuriale, les Banques Populaires accompagnent tous ceux qui entreprennent leurs vies et démontrent que la réussite est multiple.

À partir de cette raison d'être « ombrelle », la Banque Populaire Val de France a décliné sa propre raison d'être en cohérence avec son identité et les besoins de son territoire : « **Innover ensemble au profit de nos clients, de nos Sociétaires et de tous ceux qui vivent et entreprennent dans nos territoires.** »

La formulation d'une raison d'être est une première étape. Après cette phase de définition de la raison d'être, la démarche de co-construction s'est poursuivie par une déclinaison concrète d'axes de contribution sociétale, cinq engagements ont été identifiés lors d'ateliers réalisés en présence d'Administrateurs, de clients et de collaborateurs :

- Réinventer en continu la proximité de nos relations et de nos actions ;
- Défendre la vitalité socio-économique de nos territoires ;
- Impulser et soutenir la dynamique collective de notre écosystème ;
- Soutenir l'engagement des collaborateurs et les rendre acteurs de leur parcours ;
- Relever le défi de la transition sociétale et écologique.

La raison d'être s'ancre donc profondément dans le fonctionnement de la banque. Elle définit l'identité Banque Populaire et sert de repère pour les décisions majeures. La raison d'être se décline selon trois axes d'engagement : la proximité territoriale, la culture entrepreneuriale et l'engagement coopératif et durable.

1.2 Le modèle coopératif des Banques Populaires, garant de stabilité et de résilience

Depuis leurs origines, les Banques Populaires sont des banques coopératives au service de leurs sociétaires. En 1917, la loi officialisant la naissance des Banques Populaires leur a confié la mission d'accompagner les artisans et les commerçants qui constituent alors la totalité de leur sociétariat. A partir de 1962, les évolutions réglementaires permettent aux Banques Populaires de s'ouvrir aux particuliers. En 1974, la Casden Banque Populaire rejoint le réseau Banque Populaire. C'est la banque des personnels de l'Education de la Recherche et de la Culture puis des fonctionnaires à partir de 2016. En 2002, c'est au tour du Crédit Coopératif, tourné vers les structures de l'Economie Sociale et Solidaire, de rejoindre les Banques Populaires. Riche de toute cette diversité, le réseau Banque Populaire fait vivre au quotidien ses valeurs d'esprit d'entreprendre et de solidarité. Aujourd'hui plus que jamais, et particulièrement lors de la crise de la Covid 19, elle a été aux côtés des entrepreneurs et est toujours la 1^{ère} banque des PME¹.

La Banque Populaire Val de France accompagne dans la durée ceux qui vivent et entreprennent sur son territoire. Ancrage territorial, réponses concrètes aux besoins de l'économie réelle et de toutes les clientèles locales, soutien aux acteurs de la vie économique et sociale : le modèle Banque Populaire a fait la preuve de sa pertinence, de son efficacité et de sa capacité de résilience. Il repose sur 3 fondamentaux, constitutifs de sa raison d'être :

1 Etude Kantar PME - PMI 2025.

Proximité territoriale

Les 14 Banques Populaires agissent en proximité pour le développement économique et social des territoires. Les décisions sont prises localement et adaptées aux particularités territoriales. Les collaborateurs sont prioritairement recrutés sur le territoire de la banque. Les Banques Populaires soutiennent aussi le tissu associatif local dans des domaines variés comme la culture, le sport, la santé, ou la solidarité au travers du mécénat, de fondations et de partenariats. Attentives à la prise en compte des besoins de tous leurs clients, elles proposent un accompagnement aux personnes et structures vulnérables qui va au-delà du commercial et de la réglementation (des agences sont par exemple spécifiquement dédiées aux clients en difficulté et des solutions sont mises en place pour adapter la banque aux différents handicaps).

Engagement coopératif et durable²

Les Banques Populaires sont des banques coopératives. Elles développent l'implication des sociétaires et impulsent des actions en faveur du sociétariat. Elles assurent une qualité de service pérenne à leurs clients, en veillant à la formation régulière de leurs collaborateurs et au suivi de la relation client. Les Banques Populaires investissent aussi largement pour participer à une société plus durable. Elles agissent par exemple pour la préservation des générations futures et leur environnement en mettant une part importante du résultat en réserve. Elles accompagnent les clients et les territoires dans les enjeux de transitions environnementales et de santé au travers d'offres et d'actions spécifiques. Elles s'engagent également à fonctionner durablement en se fixant des objectifs importants de réduction de bilan carbone à court terme, et en développant des politiques d'achats responsables qui veillent à privilégier des achats éthiques et écologiques et qui font appel à des entreprises du secteur du travail protégé et adapté.

Culture entrepreneuriale

Les Banques Populaires soutiennent la création et le développement des entreprises. Elles sont la première banque des PME depuis 16 années consécutives³. Des collaborateurs experts et impliqués dans le tissu entrepreneurial accompagnent les clients professionnels et entreprises. Elles financent les acteurs économiques et contribuent à la vie des écosystèmes entrepreneuriaux en soutenant des organismes comme l'Adie et Entreprendre Pour Apprendre. Les Banques Populaires favorisent également le fait d'entreprendre via l'éducation et le soutien à l'innovation. Elles soutiennent par exemple des chaires de recherche et des fondations universitaires. Elles diffusent la culture entrepreneuriale en valorisant les réussites locales, notamment au travers de prix nationaux et régionaux (Prix de la Dynamique Agricole pour les agriculteurs et viticulteurs, Next Innov pour les start-up innovantes, CréAdie pour les micro-entrepreneurs, Stars et Métiers pour les artisans, Concours Régional Créations d'Entreprises Ile-de-France etc.).

Un engagement évalué et prouvé

La Banque Populaire Val de France s'appuie depuis 2011 sur un outil spécifique commun à l'ensemble du réseau lui permettant de rendre compte auprès de ses sociétaires de ses actions de responsabilité sociétale et coopérative. Fondé sur la norme internationale RSE ISO 26000, l'Empreinte Coopérative et Sociétale recense et valorise chaque année en euros les actions mises en place au sein de la banque en faveur des principales parties prenantes du réseau Banque Populaire. Reflet du « plus coopératif » des Banques Populaires, cet outil ne prend en compte que les actions allant au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Val de France s'est élevée à 11 305 347 euros. (Pour plus de détails, se référer au chapitre 4, paragraphe 2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé).

1.3 Animation du sociétariat

Le comité « Les leviers de reconnaissance du sociétariat », animé par la Fédération Nationale des Banques Populaires, a défini une feuille de route 2024/2030 autour du développement du sociétariat afin de promouvoir le modèle coopératif, appelée « Elan Coopératif Banque Populaire », caractérisé par quatre axes prioritaires :

1. Coopératif 'inside', les collaborateurs ambassadeurs du modèle ;
2. Coopératif 'outside', l'animation du modèle coopératif pour mettre les collaborateurs au cœur de la vie de la banque ;
3. Le sociétariat, au cœur du modèle de développement commercial ;
4. La communication coopérative, affirmer notre communication pour donner de la puissance à cet élan.

L'Elan Coopératif est décliné par projets annuels et des indicateurs clefs. La validation des projets majeurs est faite en comités FNBP avec les dirigeants des Banques Populaires et partagés lors des instances avec le Groupe BPCE. Les correspondants sociétariat des Banques Populaires sont animés à la Fédération par la valorisation des bonnes pratiques et la mutualisation de projets communs dédiés au niveau national, comme le Lab' coopératif BP (un outil d'écoute et de co-construction des sociétaires), la réalisation de modules de formation au modèle coopératif « Banque Populaire » consultables dans l'outil Groupe ou un outil de mécénat de compétence solidaire So Pop.

Les 184 063 sociétaires de la Banque Populaire Val de France constituent le socle de son modèle coopératif. Ils détiennent son capital social. Ils votent lors de l'assemblée générale et élisent directement les administrateurs qui les représentent au sein du conseil d'administration. En 2025, ce sont plus de 22 % des sociétaires qui se sont exprimés en votant. L'assemblée générale de la Banque Populaire Val de France s'est, cette année, déroulée au Palais des Congrès de Tours.

La Banque Populaire Val de France a mis en place depuis 2025 une politique relative à l'animation du sociétariat qui s'articule autour de deux axes :

- Intégrer notre modèle coopératif sur le long terme ;
- Développer l'engagement des sociétaires dans les territoires (collaborateurs et clients).

Le suivi des actions d'animation du sociétariat est assuré par un référent dédié, au sein de la Direction Impact et Vie Coopérative.

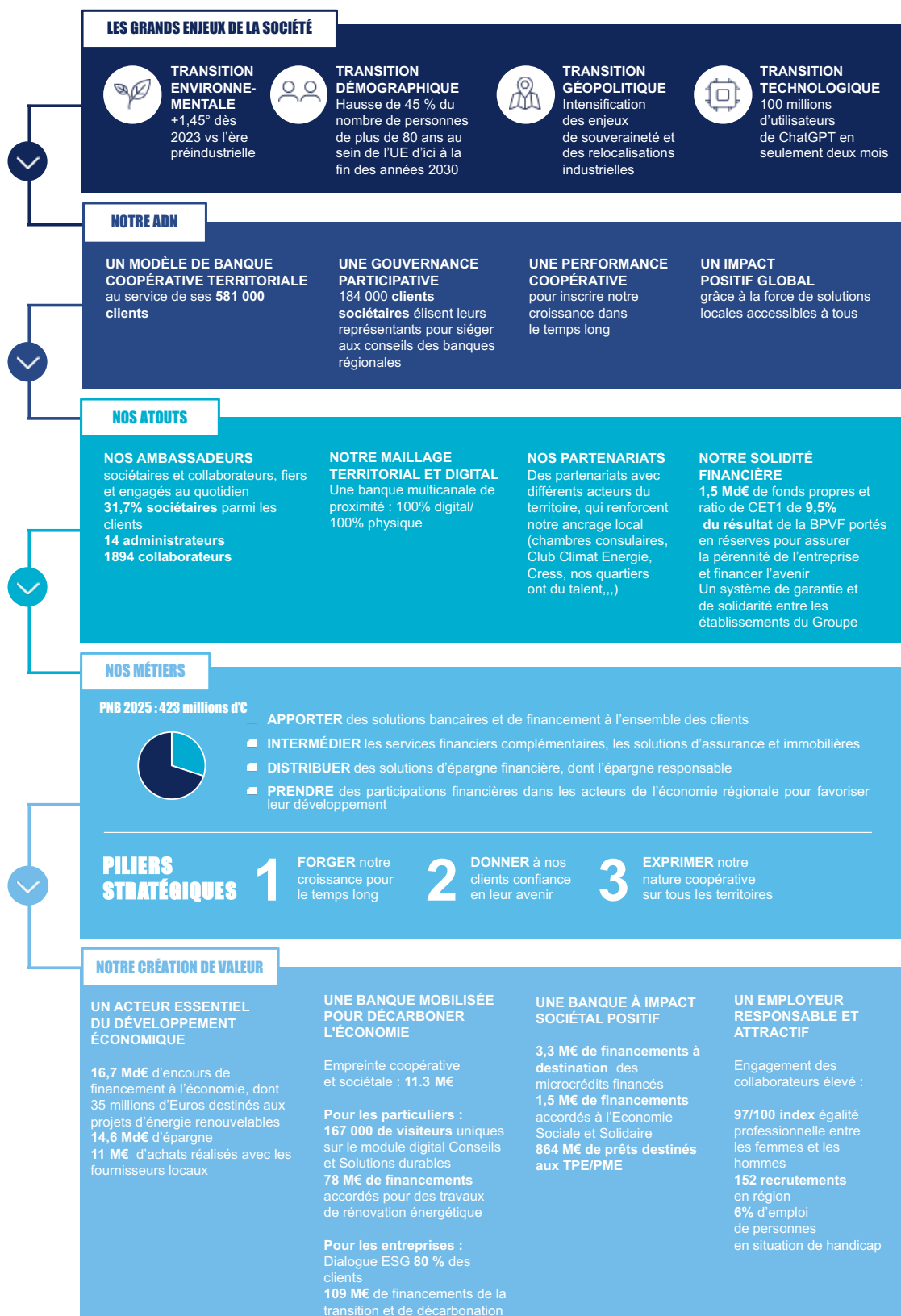
² Durable : qualificatif à double sens qui signifie à la fois respectueux vis-à-vis de l'environnement et des valeurs sociétales et qui intègre une notion temporelle (être au service de ses clients et parties prenantes dans la durée).

³ Etude Kantar PME - PMI 2025.

La Banque Populaire Val de France, notamment via son Comité Sociétariat & Vie coopérative, suit régulièrement différents indicateurs relatifs à son sociétariat (pratiques de commercialisation et de rémunération des parts sociales, évolution du capital social et distribution entre les sociétaires, etc.).

Consciente de l'importance d'engager ses sociétaires dans sa gouvernance coopérative, la Banque Populaire Val de France organise un certain nombre de réunions et d'événements en plus de l'Assemblée Générale. Les sociétaires sont régulièrement conviés à des réunions en agence ou à des soirées dédiées au cours desquelles ils peuvent échanger avec des dirigeants et des administrateurs sur l'actualité de leur banque.

1.4 Le modèle d'affaires Banque Populaire



2. Un engagement : rendre l'impact accessible à tous

2.1 Un groupe à « impact positif »⁴

VISION 2030 – le projet stratégique du Groupe BPCE - trace les grandes priorités afin de construire un projet de croissance au service de ses clients, dans une société marquée par quatre grandes transitions : environnementale, démographique, technologique et géopolitique. Pour accompagner ces transitions, le groupe mobilise sa présence territoriale, ses métiers et ses expertises pour permettre à ses clients, ses sociétaires et ses collaborateurs d'affirmer leur pouvoir d'agir et d'aborder leur avenir en confiance.

Impact environnemental

Face à l'urgence climatique, la démarche du groupe vise à mettre œuvre et déployer rapidement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux impacts environnementaux et socio-économiques déjà tangibles. Rendre « l'impact accessible à tous »⁵, c'est sensibiliser et accompagner massivement tous ses clients dans la transition environnementale via des expertises, des offres de conseil et des solutions globales.

En prenant appui sur les scénarios définis par la science, le Groupe BPCE et ses métiers accompagnent les efforts de transition. Les mesures mises en œuvre se déploient autour des axes suivants :

- **Des solutions à impact :**
 - **Pour les clients particuliers :** accompagner la rénovation énergétique et l'adaptation du logement au vieillissement et à la perte d'autonomie en proposant des solutions de financement et en mobilisant notre rôle d'opérateur, de tiers de confiance ainsi que nos partenariats,
 - **Pour les clients BtoB :** accompagner la transition des modèles d'affaires ;
- **Le soutien à l'évolution du mix énergétique,** particulièrement dans le développement des énergies renouvelables et bas-carbone ;
- **L'alignement de ses portefeuilles de financement** sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- **Une démarche innovante en finance durable,** avec pour objectif de réaliser plus de cinq émissions d'instruments de financement verts, sociaux ou de santé par an.

Impact sociétal

Profondément ancrées au plus près des territoires, et sensible aux besoins de la société et des clients, la Banque Populaire Val de France joue un rôle sociétal clé, en finançant notamment l'entrepreneuriat social ou le microcrédit. Elle agit dans son écosystème local, soutenant de nombreuses initiatives en faveur de l'inclusion sociale et de réduction des inégalités. Elle est un acteur incontournable de la dynamique des territoires, en finançant notamment la construction ou la rénovation d'infrastructures et d'équipements nécessaires à l'éducation, la santé ou encore la mobilité.

Les 14 Banques Populaires sont engagées dans le soutien d'initiatives locales et nationales : l'impact de leur mécénat est mesuré chaque année via leur Empreinte Coopérative et Sociétale (ECS). Cette empreinte identifie et valorise en euros les actions RSE et coopératives mises en place au sein de chaque banque.

« Impact Inside » : une transformation interne de toutes les entreprises du groupe, à tous les niveaux

Pour élargir ses solutions à impact auprès de ses clients et accélérer sur chacune des dimensions de l'ESG, le groupe a engagé une transformation de toutes ses entreprises à tous les niveaux. Il mobilise sa gouvernance et ses collaborateurs qu'il s'engage à former aux enjeux ESG, et agit sur ses propres activités en réduisant son bilan carbone.

2.2 L'engagement coopératif & RSE de la Banque Populaire Val de France

Des orientations nationales en matière de durabilité

Dans les statuts des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires définit les grandes orientations RSE des banques dans le cadre de leurs raisons d'être et formalise les engagements des 14 Banques Populaires au travers l'empreinte coopérative et sociétale.

Le comité - « RSE – AGIR POUR L'EAU » et le comité « leviers de reconnaissance Sociétariat » de la Fédération impulsent une réflexion et une dynamique commune avec les dirigeants exécutifs et non exécutifs des Banques Populaires. Dans ce cadre, en 2025, les Banques Populaires ont affirmé leur ambition de faire de l'EAU, une priorité majeure, en accompagnant leurs clients, leurs sociétaires et tous les acteurs concernés dans leur projet de gestion durable de l'EAU⁶. Depuis novembre 2024, plus de 220 initiatives ont été accompagnées sur tout le territoire français en lien avec la préservation de l'eau. Une attention particulière a été portée à la thématique « l'eau au cœur des entreprises », l'eau en tant que ressource et risque, élément de transition essentiel à prendre en compte dans ce contexte de changement climatique.

En tant qu'acteur bancaire engagé au cœur des territoires, Banque Populaire Val de France entend accompagner les transitions sociétales et environnementales et soutenir encore plus activement l'économie bleue.

Ces défis 100 % territoriaux et nationaux résonnent avec le modèle coopératif des Banques Populaires et de sa raison d'être. C'est pourquoi les Banques Populaires affirment leur ambition de devenir la première banque sur la gestion et la préservation de l'EAU à

⁴ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

⁵ Terminologie projet stratégique VISION 2030 : <https://www.groupebpce.com/le-groupe/plan-strategique/>

⁶ <https://www.fnbp.fr/agir-pour-leau/>

horizon 2030 en étant la 1^{ère} banque reconnue pour son engagement sociétal en faveur de l'EAU (patrimoine naturel, dimension environnementale, éducation et sensibilisation au sujet de l'eau auprès des entreprises et des jeunes).

La stratégie coopérative & RSE de la Banque Populaire Val de France

Le Comité Sociétariat et RSE de la Banque Populaire Val de France contribue à la définition des grandes orientations de la banque en matière de sociétariat et de RSE et fait des préconisations au Conseil d'administration.

La Banque Populaire Val de France a mis en place depuis 2025 une politique RSE, qui s'articule autour de 3 axes :

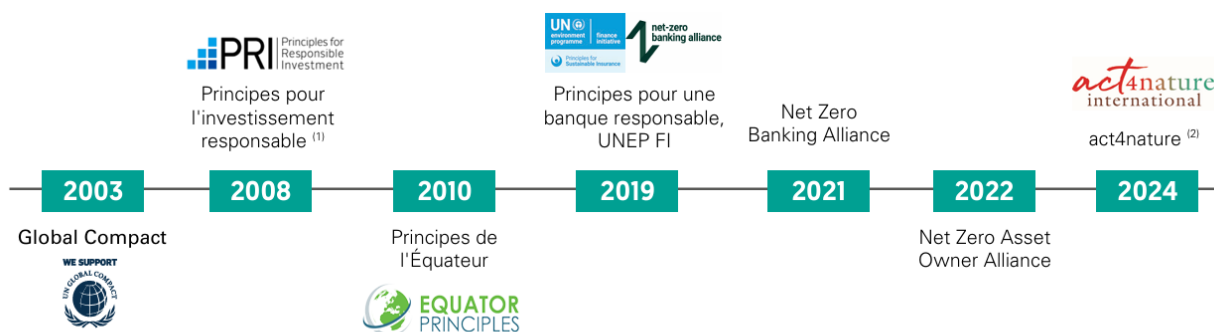
1. Accélération de notre modèle de banque à impact
2. Inscrire notre modèle coopératif dans le long terme
3. Développer l'engagement des sociétaires (clients ou collaborateurs) dans les territoires

Le suivi des actions de RSE est assuré par une équipe dédiée de 3 personnes, au sein de la Direction Impact et Vie Coopérative. La mise en œuvre des actions repose, de manière plus large, sur l'ensemble des directions de la Banque Populaire.

2.3 Labels et engagements

Engagements du Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a pris de longue date plusieurs engagements pour amplifier ses actions et accélérer les transformations positives auxquelles il contribue.



⁽¹⁾ Périmètre certains affiliés Natixis Investment Managers (Natixis IM), BPCE Assurances rejoignant les PRI en 2016.

⁽²⁾ Engagement pris par Natixis en 2018, élargi au Groupe BPCE en 2024.

Notations extra-financières du Groupe BPCE

Les notations extra-financières du Groupe BPCE sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.groupebpce.com/rse/ratings-standards-internationaux/>

Labels et certifications de la Banque Populaire Val de France

Les actions réalisées par la Banque Populaire Val de France en matière de RSE sont évaluées par des organismes publics et privés qui octroient un label et/ou une certification, gage de conformité à une norme : le label Enseigne Responsable pour la norme ISO 2600 et les label RH Diversité/Mixité de la norme AFNOR, Cancer@work et CapHandéo.

Depuis 2023, la Banque Populaire Val de France s'est engagée dans une démarche de labellisation RSE (norme ISO 26000), se distinguant comme **la seule banque – tous réseaux confondus** – à décrocher le **label Enseigne responsable**. Porté par le collectif Génération Responsable et audité par le cabinet indépendant Goodwill Management, ce label témoigne de son engagement.

Dès 2023, elle a obtenu le label, puis en 2024, a renouvelé sa certification en atteignant la **note A** grâce à une **progression notable de sa note à 3,90**. Poursuivant dans sa démarche d'amélioration continue, la BPVF a de nouveau progressé en 2025, atteignant la **note de 4,40**. Cette évolution constante de sa reconnaissance souligne sa volonté d'excellence et son aspiration à être exemplaire en matière d'empreinte propre.



En termes de développement des compétences, la Banque Populaire Val de France accompagne l'épanouissement de ses collaborateurs au travers de son dispositif de mécénat de compétences. 59 collaborateurs ont réalisé un total de 621 heures réparti au sein de 9 associations.

3. Une gouvernance portant les enjeux ESG au plus haut niveau

3.1 Rôle des organes d'administration et de direction

Les administrateurs du réseau Banque Populaire sont des chefs d'entreprise, des chercheurs, des enseignants et des salariés impliqués dans la vie économique de leur région.

Pour répondre aux exigences du régulateur concernant l'évaluation du fonctionnement des conseils d'administration et la formation des administrateurs, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FBNP) a élaboré :

- Un dispositif d'autoévaluation des conseils d'administration mis à disposition dans tout le réseau Banque Populaire ;
- Un plan de formation annuel : celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés comme l'ESG ;
- Un bilan annuel des formations a été mis en place afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Lors de l'examen de toute nouvelle candidature au mandat de dirigeant effectif (Directeur Général ou Directeur Général Adjoint), le Comité des nominations doit s'assurer que les aspects suivants de diversité sont bien observés : formation, parcours professionnel, âge, objectif quantitatif relatif à la représentation du sexe sous-représenté, représentation géographique équilibrée, représentation des différents types de marché, représentation des catégories socioprofessionnelles dominantes du sociétariat de la Banque Populaire, respect des critères de compétence collective tels que visés dans l'évaluation du Conseil.

Aucun des critères précités ne suffit seul à constater la présence ou l'absence de diversité qui est appréciée collectivement au sein du Conseil d'Administration. En effet, le Comité des nominations doit s'attacher à la complémentarité des compétences techniques et la diversité des cultures et des expériences dans le but de disposer de profils de nature à enrichir les angles d'analyse et d'opinion sur lesquels l'organe de direction peut s'appuyer pour mener ses discussions et prendre ses décisions, favorisant ainsi une bonne gouvernance.

La Banque Populaire Val de France évalue périodiquement, et au moins une fois par an le fonctionnement de son Conseil d'administration. Cette mission est confiée au Comité des Nominations qui formule des recommandations sur les évolutions souhaitables quant à la composition de ce dernier en vue d'atteindre les objectifs de diversité.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration est composé de 14 membres, dont 12 membres indépendants, 2 représentants des salariés et 3 censeurs. Avec 5 femmes au sein de son conseil d'administration (hors administrateurs salariés et censeurs), la Banque Populaire Val de France atteint une proportion de 55 %.

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général.

Formation des administrateurs

La Banque Populaire Val de France veille à l'adéquation des contenus de formation des élus avec les exigences et responsabilités de leur fonction au sein du conseil d'administration. Leur formation est construite pour veiller à la compétence individuelle et collective des membres des conseils d'administration. Les formations proposées permettent d'appréhender et comprendre les évolutions et les enjeux du secteur bancaire.

Depuis 2014, la Banque Populaire Val de France s'appuie sur le plan de formation et les outils élaborés par la FBNP afin de répondre aux exigences du régulateur. Celui-ci traite de thématiques liées aux neuf compétences clefs retenues par la BCE, mais aussi des sujets liés à l'ESG et aux transformations du modèle bancaire, impacté notamment par le digital.

Un bilan annuel des formations a été mis en place, par Banque Populaire et administrateur, afin de suivre le nombre de formations réalisées, le nombre d'heures de formation effectuées, la diversité des formations suivies, le taux de satisfaction.

Le programme de formation permet aux administrateurs de définir les meilleures orientations et de nourrir les débats des instances de la Banque Populaire Val de France, dans l'intérêt de l'ensemble de ses clients et sociétaires.

3.2 Prise en compte des enjeux ESG dans l'organisation de la Banque Populaire

Au niveau du Conseil et de ses comités

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité d'audit et des comptes	Rémi BOITIER	Au moins 2 fois par an	Contrôler la mise en place des politiques comptables	Etats extra-financiers
Comité des risques	Hélène RESSEGUIER	Au moins 4 fois par an	Formuler la stratégie en matière de risques actuels et futurs	Cybersécurité Risques climatiques
Comité des rémunérations	Rémi BOITIER	Au moins 1 fois par an	Examiner la politique de rémunération des dirigeants effectifs	Indemnités compensatrices
Comité des nominations	Valérie LEGER	Au moins 1 fois par an	Formuler des recommandations en matière de nomination à la fonction de dirigeants	Nomination du directeur général et des directeurs généraux adjoints, des administrateurs, censeurs
Comité sociétariat & RSE	François BATY-SOREL	Au moins 2 fois par an	Formuler des propositions sur les orientations stratégiques en matière d'animation du sociétariat et de développement durable	Labellisation RSE Engagement sociétal (Fondation d'entreprise)

Au niveau de la Direction générale

Instance	Président	Périodicité	Missions	Principaux sujets ESG traités en 2025
Comité de direction	Mathieu REQUILART	Hebdomadaire	Administrer la Banque Populaire Val de France	Labellisation Politique ESG
Comité Impact Développement durable	Elisabeth MOREAU	Trimestriel	Suivre et décider de la stratégie Impact	Stratégie Impact / ESG
Comité Exécutif des Risques	Mathieu REQUILLART	Trimestriel	Suivre et décider de la stratégie Risques	Politique Risques ESG

Dans le cadre de ses statuts, la Banque Populaire Val de France dispose, au sein du Conseil, de Comités spécialisés composés de trois membres au moins ayant voix délibérative. Ils émettent des avis destinés au Conseil. Leurs membres sont choisis par le Conseil au regard de leur compétence et de leurs expériences professionnelles et sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination. Les membres sont indépendants au sens des critères définis au sein de la politique en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de la Direction générale et du Conseil d'administration.

3.3 Dispositif de pilotage des enjeux ESG / « Impact Inside »

Au niveau du groupe, la direction de l'Impact, rattachée au président du directoire de BPCE fait valider et porte la stratégie ESG du groupe. Elle joue un rôle transverse dans le groupe et s'assure de la bonne exécution opérationnelle des projets permettant de décliner les ambitions de la VISION 2030 de l'Impact sur les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG), assurant une coordination globale et un accompagnement de chaque filière.

Un comité Impact réunissant dix dirigeants des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne a coconstruit la stratégie Impact du Groupe BPCE et en assure désormais le pilotage, validant les orientations, les projets prioritaires et le plan de travail opérationnel.

Une filière Impact, coordonnée et portée par la direction de l'Impact, pilote et accompagne la transformation durable des modèles d'affaires et métiers du groupe pour intégrer les enjeux ESG. Composée de l'ensemble des entités et métiers du groupe, elle garantit la co-construction, la mise en œuvre de lignes directrices communes et la déclinaison propre aux spécificités de chaque modèle d'affaires. Elle permet de s'assurer de l'exécution opérationnelle du projet stratégique Impact.

Chaque établissement et métier du groupe a désigné un sponsor Impact, membre de la filière, qui impulse et coordonne le plan d'action Impact au niveau de son entreprise et participe à la dynamique de co-construction.

Au sein de la Banque Populaire Val de France, depuis 2023, un programme Impact développement durable a été créé. Celui-ci a pour ambition de développer et coordonner une politique ESG intégrant tous les métiers de l'entreprise. Ce programme dispose d'un comité stratégique

composé de directeurs exécutifs, membres du comité de direction et d'experts qui se réunit tous les trois mois et au cours duquel, toutes les décisions en matière de durabilité sont traitées.

A titre d'exemples :

- L'intégration de l'ESG dans le processus de crédit,
- Le choix et le pilotage des politiques sectorielles,
- La mesure et le suivi de la performance extra-financière, la définition du plan de transition et l
- L'exploitation de la donnée ESG clients
- L'empreinte propre de la Banque Populaire Val de France
- Et tous sujets sociétaux en particulier la biodiversité via la Fondation d'entreprise

4. Prendre en compte les risques ESG

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques ESG mis en place à l'échelle du Groupe BPCE au travers d'un plan d'action dédié. Ce plan d'actions, coordonné par le département des Risques ESG au niveau du groupe, a été renforcé courant 2024 en ligne avec les engagements ESG du Groupe BPCE dans le cadre du projet stratégique VISION 2030 et avec les exigences réglementaires.

Ce plan d'action pluriannuel, aligné sur le projet stratégique 2024-2026 et directement imbriqué dans la stratégie et les actions mises en œuvre par le programme Impact, fait l'objet d'un suivi trimestriel par le comité des risques ESG et par le comité des risques du conseil de surveillance du Groupe BPCE. Il s'articule autour des quatre thèmes suivants : la gouvernance des risques ESG, le renforcement de la connaissance des risques, l'insertion opérationnelle des travaux et les mécanismes de pilotage consolidé des risques.

En termes d'initiatives initiées depuis 2024, la Banque Populaire Val de France s'est intéressée à renforcer les compétences et l'expertise de ses collaborateurs en particulier les chargés d'affaires entreprises qui au travers d'un dialogue ESG accompagnent les dirigeants d'entreprise dans la prise en compte des enjeux climatiques et les projets de transition énergétique. Dans le cadre du réseau d'agences, la Banque Populaire Val de France est particulièrement engagée dans la protection du patrimoine immobilier de ses clients particuliers et professionnels au travers d'un dispositif favorisant l'évolution des diagnostics de performance énergétique. Tout au long de l'année, un programme de formations et d'animations adaptées à chaque expertise métier a été développé à tous les collaborateurs soit plus de 1000 collaborateurs issus des réseaux Retail et Corporate.

En termes d'initiatives depuis 2024, le département risques ESG a été créé au sein de la Banque Populaire Val de France. Il a pour mission de s'assurer de la correct déclinaison des initiatives groupes au sein de l'établissement. Pour cela, il décline un dispositif de suivi des risques ESG, participe à des groupes de travail ou programmes pour ajouter une vision risques ESG et donne de la visibilité sur les initiatives groupes à venir dans les différentes instances.

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans le processus d'identification des risques climatiques et environnementaux mis en place au niveau du groupe, qui vise à structurer la compréhension des risques auxquels le groupe est exposé à court, moyen et long terme et à identifier les axes prioritaires de renforcement du dispositif de maîtrise des risques. Ce processus d'identification s'appuie sur :

- La mise en place d'un **référentiel des risques ESG** : s'agissant des risques climatiques et environnementaux, il distingue les risques physiques (température, vent, eau, masses solides, biodiversité, eau et ressources marines, ressources naturelles, pollution) et les risques de transition (évolutions réglementaires et juridiques, ruptures technologiques, comportement des parties prenantes) ;
- L'identification et la description des **canaux de transmission** reliant les facteurs de risques climatiques et environnementaux aux autres catégories de risque (risques de crédit, risques d'assurance, risques structurels de bilan, risque de réputation etc.) ;
- **L'évaluation de la matérialité** des risques ESG en regard des autres catégories de risques en s'appuyant sur des méthodes et outils permettant l'évaluation qualitative ou quantitative des risques ESG.

Le Groupe BPCE s'appuie notamment sur une méthodologie interne d'évaluation des enjeux et des risques climatiques et environnementaux. Cette méthodologie s'appuie sur une base de connaissances sectorielles documentant les principaux enjeux et risques liés au secteur, et des évaluations à dire d'experts suivant les axes de la taxonomie européenne. Ces méthodologies font l'objet de travaux d'amélioration continue afin d'étendre l'évaluation aux facteurs de risque sociaux et de gouvernance et de prendre en compte l'évolution des connaissances scientifiques ainsi que la disponibilité des données et des outils d'analyse.

Depuis 2024, l'évaluation des risques climatiques a été réalisée par la quasi-totalité des entités matérielles du Groupe BPCE et agrégée au niveau du Groupe BPCE. Elle a été complétée par une première évaluation des risques environnementaux réalisée uniquement au niveau du Groupe BPCE. Une convergence des processus d'évaluation des risques climatiques et environnementaux et l'extension aux risques sociaux et de gouvernance sera réalisée dans le cadre de la mise à jour annuelle des évaluations. L'analyse de matérialité des risques climatiques propres de la Banque Populaire Val de France est en phase avec les constats du Groupe.

En coordination avec les travaux menés à l'échelle du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France déploie progressivement les outils et méthodes de prise en compte des facteurs de risques ESG dans ses prises de décision opérationnelle, en s'appuyant sur les processus mis en place par les principales filières de risque de la banque (crédit, investissement, opérationnels, etc.).

En particulier, dans le cadre du processus d'octroi de crédit, la prise en compte des risques ESG s'appuie sur :

- Les politiques de risque de crédit du Groupe BPCE, qui intègrent des critères d'octroi ou des points de vigilance se rapportant aux enjeux ESG et aux risques associés, lorsque ceux-ci sont pertinents pour le secteur considéré, permettant de guider l'analyse des dossiers de financement sur ces aspects ;
- L'application des politiques sectorielles ESG du Groupe BPCE, encadrant l'activité de financement sur les secteurs Charbon, Pétrole & Gaz et Défense et Sécurité ;
- L'intégration des enjeux ESG dans le dialogue stratégique entre la Banque Populaire Val de France et ses clients Entreprises. Ce « dialogue ESG » permet d'enrichir la connaissance client sous l'angle des enjeux et d'alimenter l'analyse des enjeux extra-financiers dans les dossiers de crédit ;

- La notation des risques ESG déployée sur l'ensemble du portefeuille Entreprises. Cette notation des risques ESG, indépendante de la notation crédit, fournit aux analystes une indication du niveau de sensibilité du client aux risques ESG.

5. Une prise en compte des enjeux ESG au plus près du territoire afin de renforcer notre impact positif grâce à la force de nos solutions locales

5.1 Le dialogue avec les parties prenantes au cœur de notre stratégie d'impact

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Val de France place le dialogue avec les parties prenantes au cœur de ses actions. Son ancrage territorial lui permet d'être à l'écoute de tous et de saisir les attentes de la société, en favorisant les écosystèmes locaux et le dialogue avec ses parties prenantes, comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les écosystèmes entrepreneuriaux, les structures éducatives, les associations, que la Banque accompagne.

En détenant le capital de l'entreprise au travers de parts sociales, les clients deviennent sociétaires et participent activement à la vie, aux orientations et notamment sur le développement durable de leur banque. Les membres du Conseil, représentants des clients sociétaires, représentent les territoires et la société civile au cœur de la gouvernance de leur banque.

Les attentes des parties prenantes sont également identifiées et prises en compte au travers des relations régulières avec les dirigeants des Banques Populaires, la Fédération Nationale des Banques Populaires, les Instances Représentatives du Personnel et les associations. Enfin, les enquêtes d'image ou de prospectives sont autant de sources d'identification de l'évolution des attentes des parties prenantes.

Parties prenantes	Modalités de dialogue	Finalité et résultats
 Sociétaires	- Participation aux assemblées générales - Election des représentants - Réunions dédiées et lettres d'information - Lab'BP d'écoute et de co-construction - Animation par la Fédération Nationale des Banques Populaires	- Valorisation et promotion du modèle coopératif - Participation à la vie de la banque - Accès à une information privilégiée de la vie de la banque et son impact dans la région - Mesure de la satisfaction
Membres du conseil d'administration (sociétaires)	- Participation aux conseils d'administration - Participation aux comités spécialisés - Groupes de réflexion - Programmes de formation et séminaires - Site administrateurs dédié - Université des administrateurs tous les 2 ans	- Représentation des intérêts des sociétaires dans la gouvernance - Participation à la définition des orientations stratégiques - Fonction de surveillance, notamment maîtrise des risques et fiabilité du contrôle interne
 Collaborateurs	- Baromètre social (enquête interne mesurant le climat social dans les entreprises du groupe) et baromètre satisfaction métiers - Baromètre Engag'Coop, tous les deux ans, mesurant la perception du modèle coopératif, les points forts et les axes d'améliorations - Entretiens annuels - Formations - Communication interne - Réseaux associatifs (féminins, intergénérationnels, LGBT+) - Droit d'alerte des collaborateurs - Consultation des représentants du personnel et des organisations syndicales représentatives	- Amélioration de la qualité de vie au travail, de la santé et sécurité au travail - Fidélisation et engagement des collaborateurs (gestion des carrières et des talents, développement des compétences et expertises) - Participation des représentants du personnel aux grandes thématiques stratégiques et de transformations et négociations d'accords
 Clients	- Entretiens - Dialogue dédié pour intégrer les enjeux ESG - Evénements clients - Enquêtes de satisfaction NPS - Partenariats institutionnels et commerciaux	- Définition des offres et accompagnement des clients - Dialogue ESG : acculturation des clients, accompagnement des démarches de transformation, évaluation des risques pour une meilleure prévention et gestion par le client et pour intégration des critères ESG à l'octroi des crédits - Amélioration de la satisfaction client - Contrôle du respect des règles de conformité et déontologiques dans les politiques commerciales, procédures et parcours de vente - Gestion des réclamations - Médiation
 Fournisseurs et sous-traitants	- Politique d'achats responsables - Engagement dans des initiatives gouvernementales (ex : « Je choisis la French Tech ») - Rencontres régulières avec les fournisseurs stratégiques - Enquête « Voix des fournisseurs » - Préparation des certifications - Dispositif d'écoute et enquêtes de satisfaction - Droit d'alerte des fournisseurs et mise en place d'un médiateur indépendant - Audit	- Charte relations fournisseurs responsables, associant les fournisseurs à la mise en place de mesures de vigilance - Respect des clauses ESG intégrées dans les contrats - Identification de plans de progrès pour mieux connaître les attentes des fournisseurs - Améliorer le niveau de satisfaction et la relation - Consultation et appels d'offres - Mesure de satisfaction
 Acteurs institutionnels, fédérations	- Rencontres régulières (autorités publiques, chambres consulaires, ...) - Participation à des groupes de travail sectoriels à l'échelle locale - Réponses aux consultations publiques - Transmissions d'informations et de documents - Siège dans les conseils (EPL, LS, ESS, ...)	- Contribution de manière constructive au débat public et participation à une prise de décision collective, juste et éclairée - Prise en compte des spécificités sectorielles - Conformité réglementaire
	- Appels à projets - Mécénat - Bénévolat de collaborateurs, mécénat de compétences	Impacts positifs au travers de nombreuses initiatives culturelles et solidaires dans différents domaines : création d'entreprises, insertion, solidarité, jeunes, sport, protection de l'environnement...

Associations et ONG	- Echanges réguliers - Sièges dans les conseils de fondations ou d'associations	- Amélioration de la transparence - Apport d'expertises croisées : bancaire/financière et meilleure appréhension des acteurs locaux
---------------------	--	--

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, la Banque Populaire Val de France a réalisé la cartographie de ses parties prenantes. Celle-ci réalisée avec le cabinet Goodwill management a permis de mettre en évidence l'attention portée à ses clients.



Cette cartographie a permis d'identifier 5 grands enseignements :

- La centralité des clients ;
- La gouvernance multi niveaux ;
- L'ancrage territorial fort ;
- L'ouverture sur des parties prenantes externes variées ;
- Les niveaux de proximité différenciés.

5.2 Les enjeux ESG de la Banque Populaire Val de France

Au sens de la *Corporate Sustainability Reporting Directive*, un rapport de durabilité est publié aux bornes du Groupe BPCE. La Banque Populaire Val de France est donc exemptée de rapport de durabilité obligatoire dans le cadre de la CSRD, elle publie néanmoins ce rapport d'impact volontaire.

L'analyse de double matérialité⁷ a été réalisée sur le périmètre consolidé du Groupe BPCE, incluant l'ensemble des Banques Populaires. Pour 2025, le groupe identifie comme enjeux matériels : le changement climatique, les effectifs de l'entreprise, les communautés affectées, les clients et la conduite des affaires. Ces enjeux sont traités dans le rapport d'impact volontaire de la Banque Populaire Val de France au sein des chapitres suivants :

Enjeu matériel pour le Groupe BPCE	Chapitre Rapport d'Impact Volontaire
Changement climatique	Contribuer à la décarbonation de l'économie
Personnel de l'entreprise	Être un employeur de référence
Communautés affectées	Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire
Clients et utilisateurs finaux	Une banque inclusive qui protège
Conduite des affaires	Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

⁷ La notion de double matérialité consiste à considérer la matérialité à la fois du point de vue de l'impact (impact des activités de l'entreprise sur les personnes ou l'environnement dans la chaîne de valeur et à travers ses relations d'affaires) et du point de vue financier (impact de l'environnement extérieur sur l'entreprise, qui engendre ou peut engendrer des impacts sur la situation financière de l'entreprise, le coût du capital, la performance financière).

IV. Contribuer à la décarbonation de l'économie en rendant l'impact accessible à tous

1. Plan de transition du Groupe BPCE pour l'atténuation du changement climatique

La contribution du Groupe BPCE à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique de l'économie s'illustre par la mise en place d'un plan de transition qui concerne ses activités de financement, de gestion d'actifs et d'assurance avec notamment des trajectoires sectorielles de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les secteurs les plus intensifs en émissions, que pour son empreinte propre.

Ce plan de transition est pleinement intégré à la stratégie globale. Il utilise des leviers commerciaux qui permettent en adaptant la stratégie commerciale du groupe, d'accompagner la transition de nos clients.

Ainsi, le Groupe BPCE a défini les axes stratégiques suivants :

- Accompagner ses clients dans leur transition environnementale ;
- Aligner ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ;
- Des trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseur ;
- Étendre sa stratégie de refinancement durable, afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs ;
- Poursuivre la réduction de son empreinte propre.

La Banque Populaire Val de France contribue au plan de transition du Groupe BPCE en accompagnant les particuliers, entreprises et collectivités locales sur son territoire et en apportant une gamme de solutions diversifiées et adaptées aux besoins de ses clients.

Plan de transition du Groupe BPCE dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique



L'Impact accessible à tous

- Accompagnement de tous ses clients dans leur transition environnementale
- Alignement de ses portefeuilles de financement et d'assurance sur des trajectoires basées sur des scénarios scientifiques compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Trajectoires de décarbonation proposées par les sociétés de gestion d'actifs européennes à leur clientèle d'investisseurs
- Extension de la stratégie de refinancement durable afin de disposer des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de VISION 2030
- Poursuite de la réduction de son empreinte propre



Adaptation de la stratégie commerciale des activités

Accompagner les clients particuliers

- Dans la rénovation énergétique
- Dans la mobilité douce
- Dans la remise en état après sinistre
- Via des produits d'épargne dédiés

Accompagner les clients personnes morales dans l'évolution des modèles d'affaires

- En s'appuyant sur l'analyse des plans de transition (ambition, performance passée et présente, leviers et actions, gestion opérationnelle)
- Avec une offre de produits et de solutions adaptés à la clientèle des entreprises
- Avec une offre de produits adaptés à la clientèle des investisseurs
- Via le renforcement des expertises de financement de la transition énergétique, le financement des énergies renouvelables, le M&A et les services d'intermédiaires sur les marchés de capitaux

Pilotage de décarbonation des portefeuilles



Leviers

- Accompagnement des clients particuliers avec une gamme complète de solutions de rénovation énergétique des logements permettant de préserver la valeur du patrimoine immobilier
- Accompagnement des clients particuliers et entreprises dans la mobilité bas-carbone
- Dialogue ESG permettant le conseil, en proximité des entreprises, avec l'analyse des modèles d'affaires selon leurs tailles et secteurs économiques
- Le soutien à l'évolution du mix énergétique et l'accompagnement de la diminution du recours aux énergies carbonées
- Le pilotage des trajectoires de décarbonation des secteurs les plus émissifs en carbone
- Démarche continue de réduction de l'empreinte propre sur l'immobilier, la mobilité, le numérique, les achats



Objectifs et plans d'action

Des objectifs chiffrés de décarbonation fondés sur la science pour...

- Les **financements** des secteurs carbo-intensifs des portefeuilles de financement
- Les portefeuilles **d'investissement** des activités d'assurance
- Les **portefeuilles et mandats** de l'activité de gestion d'actifs

...complétés par des plans d'actions dédiés qui capitalisent sur l'ancrage local du groupe et sa compréhension des enjeux des territoires :

- Enveloppe annuelle de financement d'1 milliard d'euros dédiée à la rénovation énergétique pour les particuliers

- Enveloppe de financement de 5 milliards d'euros à horizon 2026, dédiée à la décarbonation et à la transition des entreprises
- Augmentation des financements des énergies renouvelables de 15 % à horizon 2026
- Dialogues ESG avec les entreprises
- Développement constant d'expertises sectorielles (infrastructures énergétiques, transports...)
- Développement d'une gamme sélective de fonds et services de transition en proposant des produits avec une thématique de transition, ou portant des ambitions de décarbonation
- Activités relevant de l'empreinte propre

2. La Banque Populaire Val de France accompagne ses clients dans leur transition environnementale

Le modèle coopératif de la Banque Populaire Val de France place les clients sociétaires au cœur de la gouvernance et permet de renforcer la prise en compte de leurs attentes et leurs besoins. Capitalisant sur son ancrage local et sa compréhension approfondie des spécificités de son territoire, elle se positionne aux côtés de tous ses clients, en leur proposant des solutions locales et adaptées.

Les actions de la Banque Populaire Val de France participent ainsi à l'adaptation de la stratégie commerciale des activités du groupe et s'inscrivent dans les axes stratégiques du plan de transition (cf. ci-dessus).

2.1 Accompagner les clients particuliers

Concernant la clientèle des particuliers, le groupe concentre son action sur l'accompagnement des efforts de rénovation énergétiques, compte tenu de la position prépondérante du groupe sur le secteur de l'immobilier et accompagne le développement de la mobilité douce. Plusieurs offres de produits et services, et parcours sont proposés. En augmentant le nombre de financements pour la rénovation énergétique des logements, le plan d'action décliné par tous les établissements du groupe mobilisera annuellement 1 milliard d'euros de financement des travaux de rénovation énergétique pour les particuliers à horizon 2026.

Dans la rénovation énergétique

Dans un contexte où la performance énergétique des logements est un enjeu majeur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie et au besoin de valoriser son patrimoine immobilier, la Banque Populaire Val de France œuvre au quotidien pour permettre à ses clients d'engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs logements :

- En proposant à ses clients l'utilisation de l'application « Conseils et Solutions Durables », disponible sur l'application mobile, qui permet de calculer simplement son empreinte carbone et de bénéficier de conseils et solutions pour les travaux de rénovation énergétique. La Banque Populaire Val de France a ainsi enregistré 167 000 de visiteurs uniques sur cette application depuis son lancement⁸ ;
- En accompagnant ses clients porteurs de projet immobilier, pour les logements individuels et les copropriétés. Plusieurs prestations et parcours leur sont proposés : bilan énergétique, recherche de subventions, garantie de bonne fin des travaux, financements adaptés à chaque situation (prêt éco-PTZ dédié, prêt à Impact, préfinancement des subventions, prêt collectif dédié), partenariats établis ou en test avec des spécialistes de la rénovation (Cozynergy, Leroy Merlin...). En 2025, le montant de financements de travaux de rénovation énergétique⁹ était de 35 Millions d'euros pour la Banque Populaire Val de France (soit +40% par rapport à 2024) ;
- En augmentant le montant annuel de financements pour la rénovation énergétique des bâtiments pour les particuliers ;
- En intégrant au sein de l'offre d'assurances multirisques habitation, l'assurance des constructions durables et du matériel de production d'énergie renouvelable pour favoriser la transition climatique du secteur de l'habitat.

Dans la mobilité douce

La transition vers les mobilités « bas-carbone » constitue l'un des enjeux majeurs de la transition énergétique. La Banque Populaire Val de France a fait évoluer ses offres pour accompagner ses clients particuliers dans l'adaptation à ce nouveau contexte :

- Une offre de prêt personnel commercialisée sous l'appellation « Véhicule propre », s'inscrivant dans la politique d'accompagnement des projets de transition environnementale portée par Banque Populaire Val de France ;
- Une offre de crédit à la consommation intitulée "Prêt vert", pouvant accompagner les clients dans le financement de projets de mobilité moins émetteurs de CO₂ ;
- Des offres d'assurance automobile adaptées à certains véhicules à motorisation alternative, notamment électriques, hybrides ou GPL, prévoyant un avantage tarifaire spécifique pour les véhicules électriques pouvant aller jusqu'à 10 %, ainsi qu'une réduction pouvant aller jusqu'à 10 % pour les petits rouleurs parcourant moins de 8 000 kilomètres par an ;

⁸ Cumul du nombre de visiteurs uniques depuis le lancement en 2023 du module Conseils et Solutions durables.

⁹ Production annuelle.

- Des garanties ou solutions d'assurance permettant d'accompagner l'usage de certains moyens de mobilité douce, tels que les vélos à assistance électrique, trottinettes électriques ou gyropodes, dans le cadre du contrat Multirisque ;
- L'application "Conseils et Solutions Durables", qui met à disposition des clients des informations et outils d'accompagnement relatifs à la mobilité durable, notamment pour comprendre les évolutions réglementaires, identifier les Zones à Faibles Émissions (ZFE), calculer la vignette Crit'Air de leur véhicule, estimer l'impact carbone de leurs déplacements via le simulateur de l'ADEME, identifier certaines aides disponibles, rechercher des solutions de mobilité moins émettrices et accéder à des informations relatives au financement et à l'assurance de ces véhicules.

Via des produits d'épargne dédiés

En proposant des produits d'épargne dont les ressources ont vocation à être affectées au financement de prêts locaux pour la transition écologique, la Banque Populaire Val de France permet à ses clients particuliers de prendre part efficacement à cet objectif commun. Le dispositif de fléchage des produits d'épargne bancaire « verts » permet de justifier l'affectation des fonds collectés sur le CODEVair, le CATVair vers des univers de financement contribuant à la transition énergétique et environnementale : rénovation énergétique, mobilité « bas-carbone », transition d'activité, énergies renouvelables ou constructions immobilières aux derniers standards de performance énergétique. Ce dispositif s'applique également aux 10 % de fonds collectés sur le Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS).

En 2025, l'encours d'épargne collecté sur le CODEVair et le CATVair ¹⁰ représente pour la Banque Populaire Val de France un montant de 133 millions d'euros (soit - 15 % par rapport à 2024).

L'offre d'épargne financière ESG distribuée par la Banque Populaire Val de France s'appuie sur un univers large et diversifié de fonds proposés par Natixis Investment Manager et les gestionnaires d'actifs du groupe. Les clients peuvent ainsi accéder à :

- Des produits qui promeuvent, entre autres, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance, à savoir l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement (article 8 du règlement européen SFDR) ;
- Des produits financiers qui poursuivent un objectif d'investissement durable évalué au travers d'indicateurs (article 9 du règlement européen SFDR).

À la fin de l'année 2025, la collecte brute sur les fonds commercialisés répondant à ces objectifs d'investissement (articles 8 et 9) s'élevait à 679 millions d'euros pour la Banque Populaire Val de France, contre 353 millions d'euros en 2024.

2.2 Accompagner les besoins des clients personnes morales dans l'évolution de leur modèle d'affaires

Avec une offre de produits permettant aux personnes morales d'agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

Pour accompagner ses clients dans la transition environnementale et l'adaptation au changement climatique, une organisation a été mise en place qui permet d'animer une communauté de référents et experts locaux « Green Business » au sein de la Banque Populaire Val de France. Cette organisation permet de concentrer l'expertise et ainsi de mieux servir les entreprises clientes en leur proposant des produits adaptés dans les différents univers de la transition : rénovation énergétique, mobilité durable, transition d'activité et énergies renouvelables.

Dans une démarche, initiée en 2025 et commune avec le Groupe BPCE, visant à approfondir la connaissance des enjeux de décarbonation du portefeuille de crédit immobilier commercial, la Banque Populaire Val de France a réalisé une collecte de données extra-financières permettant une analyse de la performance carbone des bâtiments financés et du potentiel de décarbonation de ce portefeuille. Le groupe développe désormais des outils pour améliorer la qualité et la granularité des données environnementales recueillies. Ces avancées renforcent la capacité du Groupe BPCE à accompagner ses clients dans la décarbonation et l'adaptation au changement climatique de leurs bâtiments dont la rénovation énergétique du bâti, l'efficacité énergétique des équipements, la construction durable.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises clientes dans leur démarche de transition et de décarbonation, la Banque Populaire Val de France accélère la production de financements et développe la commercialisation du Prêt à Impact dédié aux PME, ETI et acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le fonctionnement de ce prêt, dont la tarification est indexée sur les performances extra-financières du client, encourage les comportements vertueux et met en valeur les engagements RSE de ses clients. Le client choisit, avec le chargé d'affaires, un indicateur et un objectif parmi une liste proposée. A chaque date anniversaire du financement, si l'objectif est atteint, le client bénéficie d'une bonification. Dans le cas contraire c'est le taux d'intérêt contractuel qui s'applique, sans pénalité. En 2025, 18 Prêts à impact ont été accordés par la Banque Populaire Val de France pour un montant de 18 millions d'euros (soit + 169 % par rapport à 2024).

En 2025, la Banque Populaire Val de France a financé la transition et la décarbonation pour les entreprises à hauteur de 187 millions d'euros¹¹. La Banque Populaire Val de France s'appuie également sur le déploiement de solutions globales associant des partenaires dont Naldéo pour des travaux d'optimisation énergétique, SAMI pour la réalisation d'un bilan carbone et l'élaboration d'un plan de décarbonation, Économies d'énergies pour faciliter la recherche de subventions et Opera pour la souscription et la gestion des contrats d'énergie. En matière de rénovation énergétique, les entreprises sont accompagnées pour améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments et équipements professionnels dans le cadre d'un partenariat avec Altarea, ingénieur de l'énergie et du bâtiment.

Concernant les sujets de mobilité, plusieurs solutions permettent à la clientèle entreprise de réduire l'impact environnemental de leur parc automobile en favorisant les alternatives vertes. Ces dernières peuvent être financées en crédit-bail mobilier ou location longue durée (incluant conseils *car policy*, prestations écoconduite, gestion de parc connecté et autopartage).

¹⁰ Montant des encours des livrets d'épargne destinés au financement de projets dont l'objectif est d'accompagner la transition énergétique et environnementale.

¹¹ Production annuelle de financements des PME-ETI pour la transition et la décarbonation (sous la forme de prêts green, prêts à impact, CBM roulant, LOA/LDD green) + financements de projets d'énergie renouvelable sur les territoires, contre 234 millions d'euros en 2024.

Pour assurer un accompagnement de qualité des clients, la montée en compétences des équipes commerciales se renforce (formations des métiers aux enjeux de durabilité, animations). Ces dernières entretiennent un dialogue régulier avec leurs clients autour d'enjeux sectoriels spécifiques, notamment via l'organisation de webinaire de sensibilisation et la mise en relation avec des partenaires.

Avec un dialogue ESG adapté à la stratégie et aux modèles d'affaires des clientèles entreprises

La Banque Populaire Val de France propose un service de conseil en proximité avec un apport d'expertises pour intégrer les enjeux ESG dans la transition des modèles d'affaires de ses clients entreprises, quels que soient leurs tailles et secteurs économiques. Elle engage ainsi un dialogue stratégique pour les accompagner dans leur transition environnementale et identifier les risques et opportunités relatifs à cette transition. Cette action s'appuie sur les « dialogues ESG » (trame de conduite d'entretien sur le domaine ESG), l'exploitation des rapports et données extra-financières, ainsi que l'acquisition de données.

En 2025, la Banque Populaire Val de France a mené un dialogue ESG avec 80 % de ses clients entreprises actifs¹²

2.3 Contribuer au financement des projets d'énergies renouvelables sur les territoires

Le Groupe BPCE accompagne les entreprises du secteur des énergies renouvelables et finance des actifs de production d'énergies bas carbone via des financements de projets grâce à la complémentarité en termes d'expertises de ses différents métiers. Pour les projets nécessitant des ressources financières de long terme, tels que le photovoltaïque, l'éolien, l'hydraulique, le biogaz ou la biomasse, la Banque Populaire Val de France dispose d'équipes d'ingénierie financière dédiées et peut bénéficier du savoir-faire des métiers spécialisés du groupe (Natixis et BPCE Energéco).

En 2025, le montant des financements accordés à des projets d'énergies renouvelables s'élève à 35 millions d'euros (soit + 39 % par rapport à 2024).

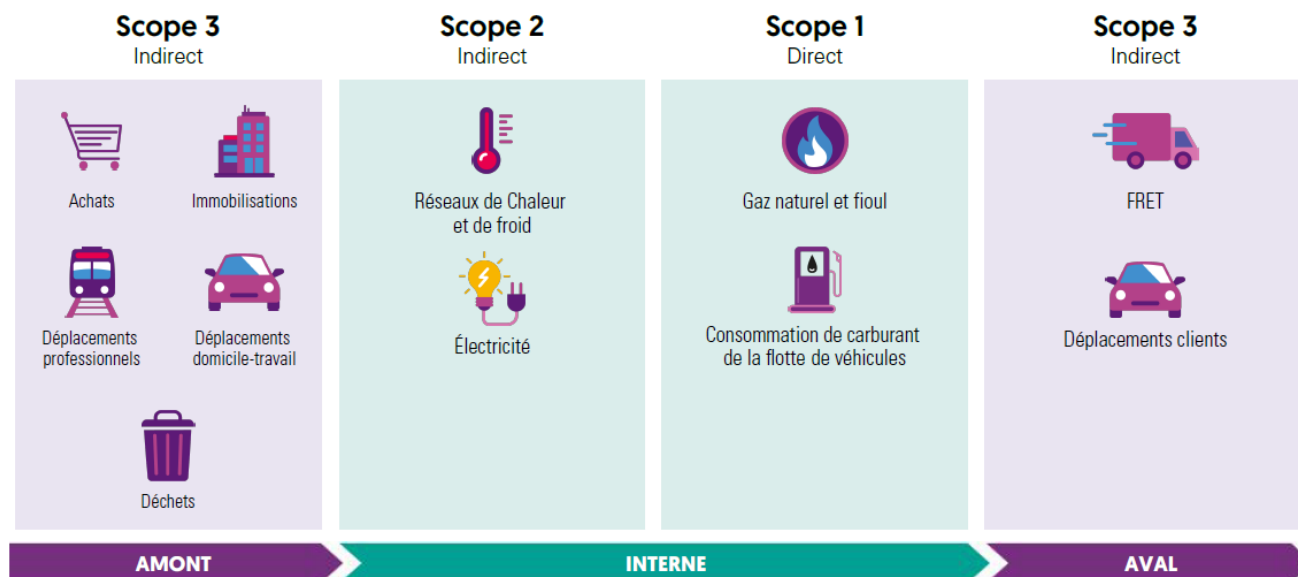
2.4 Indicateurs

+70 M€	de production supplémentaire	+5 888	crédits supplémentaires
TOTAL — Crédits Verts	31/12/2024	31/12/2025	Variation 2025 vs 2024
Production (en M€)	87	157	+70 M€ (+80 %)
Nombre	2 803	8 691	+5 888 (+210 %)

12 En % des encours (bilan et hors-bilan) des clients entreprises actifs.

3. Empreinte propre de la Banque Populaire Val de France

Dans le prolongement d'une démarche de réduction de son empreinte propre déjà engagée depuis plusieurs années, la Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Groupe BPCE. Le périmètre des émissions de GES calculées au titre de l'empreinte propre est schématisé comme suit :



Le bilan total des émissions de GES de la Banque Populaire Val de France s'établit à 14 663.65 teqCO₂ à fin 2025, en réduction de 11,27% depuis 2023 (année de référence).

Il se décompose comme suit :

(en teqCO ₂)	31/12/2025	31/12/2023	Evolution (en %)
Total Emissions brutes de GES - Scope 1	643.02	705.03	-8.80%
Total Emissions brutes de GES - Scope 2	353,65	352.11	+0.44%
Total Emissions brutes de GES - Scope 3	13 666.98	15 469.44	-11.65%
Biens et services achetés	5138.08	7 368.98	-30.27%
Biens d'investissement	2 175,63	2 481.08	-12.31%
Déplacements des visiteurs et des clients	725.72	NC ¹³	NA
Déchets produits lors de l'exploitation	16.82	45.95	-63.39%
Voyages d'affaires	428,40	532.49	-12.77%
Déplacements domicile-travail des salariés	4 345.77	3 295.63	+31.85%
Acheminement en aval	836.55	958.97	-12.77%
Emission totales de GES Empreinte propre	14 663.65	16 526.58	-11.27%

Le poste le plus significatif est celui des achats de biens et services, qui représente plus 30% du total des émissions de GES émises par la Banque Populaire Val de France.

La Banque Populaire Val de France a élaboré un programme de réduction de son empreinte carbone ; les principaux leviers de réduction des émissions de GES identifiés sont les suivants :

- Immobilier : Travaux de rénovation énergétique, généralisation de la domotique dans les bureaux et agences, réduction des surfaces occupées ;
- Achats : Intégration des critères RSE dans chacune des étapes d'achats, évaluation de la performance RSE des fournisseurs lors des consultations ;
- Mobilité : transformation de la flotte de véhicules ;
- Numérique : Développement d'applications plus économes, prolongation de la durée de vie des équipements, amélioration de l'efficacité énergétique des data centers, formation aux gestes écoresponsables.

¹³ Donnée non disponible sur 2023 suite à ajustement de la méthode de calcul de l'empreinte propre.

Immobilier

La réduction de l'empreinte carbone des locaux est générée via des travaux de rénovation énergétique, la généralisation de la domotique dans les bureaux et les agences ainsi que la réduction des surfaces occupées.

En 2025, la Banque Populaire Val de France a poursuivi ses initiatives visant à réduire son empreinte carbone. Les actions menées pour diminuer l'impact environnemental des locaux reposent sur la rénovation énergétique, l'optimisation du contrôle des températures dans les bureaux et agences, ainsi que la réduction des surfaces occupées.

À la fin de l'exercice 2025, les surfaces gérées s'élèvent à 71 700 m², soit une diminution de 1 % par rapport à 2024 et de 5 % depuis 2022, conformément aux évolutions organisationnelles.

Les mesures déployées pour optimiser la consommation d'énergie ont démontré leur efficacité : en 2025, la consommation énergétique a enregistré une baisse de 4,5 % par rapport à 2024, et de 20 % depuis 2022.

62 % du budget maintenance 2025 (3,4 M€) ont été dédiés à des actions destinées à réduire les consommations, telles que l'installation d'éclairage LED, la mise en place et la fiabilisation de systèmes domotiques, l'amélioration des équipements CVC, et le lancement des travaux de mise en conformité avec le décret tertiaire.

Le projet Agence responsable déployé au niveau du groupe a permis d'identifier 26 pratiques « responsables ». Parmi ces mesures, la Banque Populaire Val de France a retiré les rideaux d'air chaud aux portes automatiques. Lors des rénovations ou selon le plan de maintenance, La Banque Populaire Val de France a installé des systèmes CVC, limité la taille des ballons d'eau chaude dans les sanitaires à 15 litres maximum, éliminé les convecteurs électriques et supprimé les équipements informatiques redondants. Pratiquement l'intégralité de nos sites bénéficient d'accès aux personnes à mobilité réduite. Le catalogue d'économats a été restreint en favorisant les produits écologiques. Le tri sélectif est maintenant généralisé en agence. Un prestataire unique gère la maintenance multi-technique et multi-services, et l'archivage numérique a également été lancé. En outre, lors de la création ou de la rénovation des agences, des dispositifs LED ont été installés pour l'éclairage, des systèmes domotiques et des horloges ont été intégrés pour optimiser la consommation énergétique, des pompes à chaleur mises en place, et des initiatives de décarbonation adoptées, telles que la suppression totale du chauffage au gaz.

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la stratégie d'approvisionnement énergétique du Groupe BPCE, au cœur du Programme entreprise responsable. Elle vise à assurer une stabilité de la fourniture d'énergie, une prévisibilité des prix et un verdissement de l'approvisionnement en tenant compte d'une part croissante des énergies renouvelables au sein d'un mix d'approvisionnement essentiellement décarboné, propre au territoire français.

Grâce à sa mise en place, le mix d'approvisionnement actuel en électricité se compose entièrement d'énergies « vertes ». En 2026, des audits énergétiques sont déjà programmés sur nos sites les plus consommateurs afin de préciser nos plans d'action.

Achats responsables

Les actions de la Banque Populaire Val de France en matière d'achats responsables sont développées dans le chapitre 6 au paragraphe 3.

Mobilité

Les transports professionnels sont l'un des postes les plus importants en matière d'émission de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie.

La Banque Populaire Val de France entreprend des actions en matière de déplacement notamment sur les déplacements professionnels :

- Plan de mobilité ;
- Remplacement d'une partie de la flotte de véhicules par des véhicules moins émetteurs de CO₂ ;
- Covoiturage
- Augmentation des déplacements en train entre nos sites centraux (Tours et Paris).

La Banque Populaire Val de France participe au groupe de travail dédié à l'électrification de la flotte automobile initié fin 2024. Le projet a notamment mis à disposition un état des lieux des flottes du groupe, des synthèses des évolutions réglementaires et fiscales, des analyses des différentes solutions de recharge, un catalogue de véhicules adaptés à ces nouveaux enjeux, ainsi que des préconisations sur la conduite du changement.

La Banque Populaire Val de France continue à réduire sa flotte de véhicules, passant de 128 en 2023 à 107 en 2024 et 101 en 2025. En 2025, 27% des véhicules sont à faible émission, dont 7 électriques (contre 19 % avec 2 électriques en 2024). En 2026, le renouvellement sera orienté principalement sur des véhicules électriques, et des bornes de recharge seront installées en région en compléments de celles déjà présentes sur les sites centraux.

Numérique

De multiples actions sont engagées pour mettre en place un écosystème numérique plus responsable en s'appuyant sur des techniques de développement d'applications plus économes, de prolongation de la durée de vie des équipements, d'amélioration de l'efficacité énergétique des data centers et de sensibilisation de tous les collaborateurs du groupe aux gestes écoresponsables. Le référencement de l'empreinte carbone des équipements a également été mis en place. Ce qui a permis la mise en place d'actions en 2025 en particulier :

- Réduction du nombre d'imprimantes et de scanners ;
- Optimisation des équipements informatiques types bornes wifi liée à l'optimisation de notre réseau.

V. Être un employeur de référence

1. Droits de l'Homme

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la contribution du Groupe BPCE au respect et à la promotion des droits humains, conformément au Pacte Mondial des Nations Unies, dont il est signataire. Ceci constitue un des socles fondamentaux de l'exercice de sa responsabilité sociétale d'entreprise (cf. Charte des droits humains du Groupe BPCE)¹⁴.

La Banque Populaire Val de France décline le Code de conduite et d'éthique¹⁵ du Groupe BPCE, qui présente sous forme de « Principes » ses convictions et engagements, dont « Promouvoir le respect des droits de l'homme dans toutes nos activités ».

La Banque Populaire Val de France, à travers sa politique de ressources humaines :

- S'attache à créer un environnement inclusif, respectueux, sans distinction ni discrimination, qui favorise le bien-être de ses collaborateurs et offre une rémunération valorisant l'engagement des collaborateurs ;
- S'assure de la mise en place d'un dispositif adéquat de prévention et de protection pour garantir la santé et la sécurité au travail et s'engage à protéger la vie privée de ses collaborateurs et la confidentialité de leurs données conformément à la réglementation applicable ;
- Respecte les droits de ses collaborateurs à la liberté d'association et à la négociation collective.

En outre, les collaborateurs de la Banque Populaire Val de France doivent, dans le cadre de leur activité professionnelle, appliquer et respecter les droits de l'homme, conformément au Code de conduite et d'éthique (principe 5).

2. Attractivité, fidélisation et engagement des collaborateurs

2.1 Attractivité

La Banque Populaire Val de France se distingue par un ADN social qui se nourrit de valeurs coopératives, d'un ancrage territorial fort, et d'une volonté d'agir en tant qu'employeur responsable. Sa stratégie repose sur sa marque reconnue et puissante et s'articule autour d'orientations fortes en matière de recrutement, de fidélisation et d'engagement.

Recrutement et marque employeur

Les processus de recrutement de la Banque Populaire Val de France sont adaptés aux besoins du marché local et doivent permettre aux candidats de rejoindre une entreprise qui lui fournira le bon niveau d'accompagnement professionnel, avec la possibilité d'évoluer ensuite au sein de la Banque Populaire et du Groupe BPCE.

La Banque Populaire Val de France a su développer une stratégie de marque employeur en s'appuyant sur trois piliers :

- Placer le collaborateur au centre en incarnant davantage ses publications avec la prise de parole de collaborateurs ;
- Mener des campagnes de communication pour promouvoir les métiers et soutenir des opérations recrutement ;
- Valoriser tous ses engagements en matière d'inclusion (mixité, handicap, diversité) avec des actions de communication dédiées.

Pour attirer les talents dans un univers concurrentiel, la Banque Populaire Val de France renforce ses actions :

- Accentuer sa présence dans les territoires avec notamment le développement des relations écoles en régions ;
- Diversifier nos modes de recrutement et l'expérience candidat au travers de formats variés : job dating ;
- Une nouvelle stratégie de communication sur les réseaux sociaux ;
- Des marqueurs forts autour du Sport et de l'Engagement collectif.

La Banque Populaire Val de France est résolument engagée à renforcer sa marque employeur auprès des jeunes talents. Consciente de l'importance de cette nouvelle génération pour l'avenir de l'entreprise, la Banque Populaire Val de France dispose d'une stratégie dédiée visant à attirer, développer et recruter les jeunes professionnels.

Accompagnement et suivi renforcé pour les nouveaux entrants

La Banque Populaire Val de France propose un parcours d'intégration et d'accompagnement des nouveaux entrants renforcé sur trois ans (dans le cadre commun de l'accord GEPP groupe (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Cette démarche d'accueil est structurée autour de plusieurs étapes majeures : un parcours de pré-boarding pour préparer l'arrivée du nouveau collaborateur, un parcours d'intégration (rencontres avec l'équipe et les parties prenantes clés) et un suivi renforcé pendant les premiers mois (entretiens réguliers avec le manager, le responsable RH). Le « parrainage » est encouragé pour que le nouvel entrant puisse être accompagné par un collaborateur de manière informelle.

Une évolution professionnelle enrichissante, grâce à la mobilité interne et à l'accompagnement des parcours

La Banque Populaire Val de France fait de la mobilité interne l'une de ses priorités pour renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement et fidéliser les talents.

Des dispositifs sont proposés aux collaborateurs pour dynamiser la mobilité interne : une bourse à l'emploi (au niveau de l'entreprise et du groupe) pour faciliter l'accès aux opportunités disponibles à l'ensemble des collaborateurs et des plateformes groupe (pour comprendre les nombreux métiers et filières emploi des entreprises du groupe et se projeter dans les évolutions et parcours possibles) ; Mobiliway plateforme dédiée à l'accompagnement des collaborateurs dans leurs projets de mobilité ; une plateforme innovante d'auto déclaration des compétences

¹⁴ 241007-charte-droits-humains-groupe-dles.pdf

¹⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

pour permettre aux collaborateurs de visualiser et recevoir les offres de postes qui correspondent le plus à leurs compétences et à leurs aspirations.

La préparation de futures mobilités professionnelles est également accompagnée par des parcours dédiés : « Career Boost » pour construire son projet de mobilité, « Up by BPCE » pour le développement des jeunes talents, des parcours spécifiques pour le développement des potentiels ou des formations certifiantes.

La politique de formation active déployée par la Banque Populaire Val de France favorise l'apprentissage en continu au travers de son Academy BPVF, des programmes de formation ou de formations certifiantes. Le programme « Progresser dans le réseau » permet d'adapter le parcours de développement, de le personnaliser pour qu'il soit vecteur de fidélisation important.

2.2 La compétence au cœur des politiques RH

La Banque Populaire Val de France s'investit dans l'employabilité à long terme de ses collaborateurs en leur offrant la possibilité de s'enrichir de nouvelles expériences via des opportunités de carrière valorisantes et le développement en continu de nouvelles compétences. Dans un environnement en constante évolution et de forte concurrence, la Banque Populaire Val de France s'attache aussi à développer ses potentiels et ses leaders pour assurer la relève sur les postes clés de l'entreprise et piloter l'atteinte de ses engagements notamment en matière de diversité et d'inclusion.

La politique de développement des compétences s'exprime à travers l'accord groupe relatif à la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) signé en juillet 2025 qui définit un socle commun de politiques et de pratiques. Il s'inscrit en cohérence avec les accords de branche et d'entreprise dans les domaines de la formation professionnelle, de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que de la qualité de vie au travail, conformément à la législation en vigueur en matière de formation professionnelle en France.

Les objectifs principaux de la politique de développement des compétences se déclinent à travers quatre axes majeurs :

- Favoriser l'intégration des jeunes aux métiers ;
- Encourager la mobilité professionnelle et accompagner la transformation des métiers ;
- Sensibiliser et former à l'Impact ;
- Garantir un accompagnement à l'IA pour tous.

Pour accompagner l'ensemble des collaborateurs, la Banque Populaire Val de France a poursuivi la dynamique en mettant la compétence au cœur des politiques RH. L'objectif de transmettre à chaque collaborateur du savoir, du savoir-faire et du savoir-être, à travers des parcours collectifs et des trajectoires individualisées a permis d'accompagner et renforcer la professionnalisation, l'expertise et la posture de chacun. Les obligations de formations réglementaires ont pu permettre l'appropriation par l'ensemble des équipes des règles qui s'imposent à l'activité de banque-assurance. Enfin, la mise en place de formations en présentiel, distanciel ou digitale qui ont été suivies de manière synchrone ou asynchrone, ont facilité la mise en œuvre du plan de formation au service du développement des compétences.

Intégration des jeunes avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA) du Campus BPCE

Afin d'accompagner la politique volontariste et ambitieuse du groupe en matière de développement des compétences, le CFA du Campus BPCE créé en 2020 accompagne, forme et fidélise les étudiants en leur proposant des cursus adaptés en partenariat avec l'Ecole Supérieure de la Banque (ESB) (deux certifications de niveau bac +3 : une Licence Professionnelle de Banque (LPB) et un Bachelor Banque Assurance (BBA) qui préparent au métier de Conseiller Clientèle Particuliers).

Accompagner la transformation des métiers

Pour chacun des grands domaines de métiers, un programme dédié prépare les collaborateurs aux compétences de demain et les encourage à maintenir leurs compétences, les développer et progresser dans leur métier.

Le programme 'Progresser dans le réseau' a permis par exemple à la Banque Populaire Val de France de mettre en place des parcours de développement personnalisés auprès de ses Conseillers commerciaux.

Le Campus Impact

En 2025, le Groupe BPCE a mis en place le Campus Impact, un dispositif de formation s'articulant autour de trois axes : un socle commun fondé sur des savoirs généraux, des modules de perfectionnement sur des thématiques stratégiques prioritaires et des modules spécifiques par filière métier. Ce dispositif réunit les formations à jour disponibles pour construire des plans de formation par métier.

Le projet stratégique VISION 2030 intègre un objectif de formation de 100 % des collaborateurs aux enjeux ESG d'ici au 31 décembre 2026. Dans ce cadre, seront comptabilisées, pour tous, la réalisation d'une formation adaptée aux enjeux du groupe ou de sa filière métier.

Renforcement du Campus Tech & Digital et développement d'une culture positive de l'IA

L'objectif du Campus Tech & Digital est d'accompagner la montée en compétences en proposant des parcours, avec des spécialisations par métiers et typologie d'acteurs (collaborateurs, experts, dirigeants et personae du programme de transformation), afin que chaque collaborateur ait le niveau de connaissance adéquat pour la transformation IA du groupe.

L'offre de formation est construite autour de neuf compétences stratégiques : l'expérience utilisateur, l'agilité à l'échelle, la compétence des Product Owner, la qualité de service, le numérique responsable, la data, la technologie et l'innovation, la sécurité du SI, le devOps (rassemble les développeurs (Dev) et les administrateurs (Ops) pour accélérer et fiabiliser la création de logiciels),

Au sein de la Banque Populaire Val de France, pour permettre l'appropriation par les collaborateurs des technologies, des cadres et des outils Data et IA, des actions et dispositifs d'acculturation sont déployés. Chaque collaborateur doit avoir suivi la formation sur la rédaction des prompts, suivi de l'adoption de l'IA via des échanges avec les Directeurs, déploiement de cas d'usage, formation des digicoachs et parution hebdomadaire de bulletins d'informations.

3. Dialogue social et conditions de travail

3.1 Dialogue social

La Banque Populaire Val de France maintient un dialogue ouvert, transparent et constructif contribuant à la mise en œuvre de sa stratégie et à la performance de ses activités. Ce dialogue social favorise l'adhésion des partenaires sociaux et des collaborateurs dans le déploiement des politiques sociales. Le dialogue social repose sur des échanges réguliers notamment avec les représentants du personnel et les organisations syndicales représentatives, acteurs clés du bon fonctionnement de l'entreprise.

La Banque Populaire Val de France dispose de ses propres instances de dialogue social permettant d'animer une relation de proximité avec ses Représentants du Personnel, tant dans le cadre des Comités Sociaux Economiques que des instances de négociation collective.

Le dialogue social se traduit à travers des accords de groupe applicables aux différentes entités le composant, tels que l'accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et compétences GEPP de 2025, qui aborde notamment les thématiques de l'équilibre intergénérationnel, des dispositifs d'aménagement des fins de carrière, du développement des compétences, de la mobilité professionnelle, géographique et du congé de mobilité. Cet accord innove en proposant un cadre de référence pour le déploiement de l'IA générative au sein du groupe.

La Banque Populaire Val de France met en œuvre la négociation d'un ensemble d'accords fixant le socle de la politique sociale de son entreprise visant à renforcer l'engagement et la performance des collaborateurs. Ces accords viennent compléter les accords de la Branche Banque Populaire tels que les accords sur la prévention des incivilités, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Dans la continuité du renouvellement de l'accord relatif au télétravail, permettant à tous les collaborateurs d'accéder à cet aménagement du travail, la Direction et les partenaires sociaux ont conclu un nouvel accord relatif au temps partiel au sein de l'entreprise, intégrant notamment la prise en compte de motifs prioritaires en cas de demandes multiples concomitantes de passage à temps partiel au sein d'une agence ou d'un service.

Les accords en vigueur au sein de la Banque Populaire Val de France font l'objet d'un suivi annuel partagé avec les partenaires sociaux.

3.2 Politique de rémunération

La politique de rémunération de la Banque Populaire Val de France reflète la performance individuelle et collective des métiers et des collaborateurs. Elle favorise l'équité en matière de rémunération, tout en garantissant des niveaux compétitifs et en intégrant des dispositifs de protection sociale adaptés pour tous les collaborateurs. Elle intègre également les objectifs fondamentaux d'égalité professionnelle et de non-discrimination poursuivis. À ce titre, la Banque Populaire Val de France veille notamment à l'équité de traitement en matière de rémunération entre les femmes et les hommes et porte par ailleurs une attention particulière à la rémunération de ses collaborateurs juniors et seniors.

3.3 Qualité de vie au travail

La politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de la Banque Populaire Val de France vise à renforcer l'engagement et l'efficacité collective et impacter positivement l'épanouissement et la santé des collaborateurs au service de la performance globale. La QVCT intègre un ensemble d'enjeux comme : l'environnement de travail, l'équilibre vie professionnelle et personnelle, l'accompagnement des transformations, l'accompagnement des carrières, la reconnaissance et le droit d'expression, etc.

Plusieurs accords QVCT ont été signés au sein du groupe, notamment sur la mesure et la prévention du stress, sur les conditions de vie au travail, pour les aidants.

La démarche QVCT s'articule autour de quatre dimensions :

- L'attention portée au bien-être au travail, le « Care » : des dispositifs au service du bien-être et de la conciliation vie pro/vie perso ;
- La qualité des relations et du management : un management fondé sur la confiance qui responsabilise et fait grandir les équipes ;
- L'environnement de travail : un cadre de travail facilitant l'efficacité et la collaboration ;
- La transformation : une entreprise en évolution constante, qui veille à engager les collaborateurs dans le changement,
- Dans le cadre de sa politique en matière de Qualité de Vie et des Conditions de Travail, la Banque Populaire Val de France a développé plusieurs actions et dispositifs visant à accompagner ses collaborateurs confrontés à une situation individuelle ou familiale complexe, et à maintenir leur employabilité : Politique d'accompagnement des situations individuelles sensibles : soutien aux aidants familiaux avec notamment l'accompagnement personnalisé d'une référente et la possibilité de bénéficier d'une adaptation du télétravail, d'un congé aidant extra-légal, du maintien de la rémunération en cas de recours aux congés légaux en la matière et du dispositif Prev&Care (qui permet d'apporter une réponse personnalisée aux besoins des salariés aidants comprenant de l'information, de la formation et la mise en place de solutions de prise en charge de la personne aidée) ;
- Partenariat avec Cancer@work et dispositif de soutien dédié s'illustrant notamment par l'octroi de jours de repos supplémentaires et un accompagnement psychologique pour les collaborateurs touchés par la maladie ;
- Mise en place d'une organisation du travail adaptée notamment en assouplissant et en adaptant le recours au télétravail à la situation individuelle ou familiale du salarié ;
- Maintien des liens avec les salariés en absence de longue durée et préparation du retour à l'emploi en lien direct avec la référente et le manager de proximité ;
- Accompagnement des transformations : dans un contexte d'évolution accélérée du secteur bancaire caractérisé par de nouvelles organisations de travail, la Banque Populaire Val de France attache une grande attention à la conduite des transformations ; l'Entreprise met en place des démarches dédiées à l'accompagnement du changement (Mesure de l'Impact Humain, mise en place d'une filière conduite du changement), qui prévoient notamment de donner la parole aux collaborateurs pour repérer les conséquences majeures d'une transformation partagées par le collectif de travail, identifier les correctifs et renforcer les mesures d'accompagnement. Des formations internes permettent de former les collaborateurs à la mise en œuvre de ces démarches.

3.4 Prévention des risques et sécurité au travail

La Banque Populaire Val de France déploie sa politique Sécurité de Personnes et des Biens sur la base des accords de branche Banque Populaire et des dispositions légales en vigueur. Ces accords édictent des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels. Le corpus documentaire s'applique à l'intégralité des activités des salariés ainsi qu'aux prestations externalisées.

On peut citer : l'accord de branche Sécurité, qui vise à maintenir la vigilance des entreprises et à réaffirmer leur volonté d'assurer la sécurité du personnel face aux agressions ou aux risques émergents (de nature sanitaire, climatique, liés aux nouveaux modes de travail ou encore aux rassemblements à risque) ou l'accord de branche sur la lutte contre les incivilités et agressions commises par la clientèle (sur le lieu de travail, dans les situations de mobilité, ou au travers des outils de communication qu'ils soient numériques ou non).

- Accompagnement de la sécurité des commerciaux : prévention, formation, accompagnement, en cas de conflit avec le client en prévention ou curative post traumatique (incivilités, agression, hold-up) ;
- Prévention des risques de santé concernant les troubles musculosquelettiques : améliorations du poste de travail, mobilier, éclairage, etc. ;
- Prévention des risques psychosociaux : engagement d'un processus de diagnostic, ou d'un plan d'actions, commission spécifique, désignation d'un référent, enquête interne, projet avec les représentants du personnel sur le sujet etc. ;
- Boîte à idées, chat avec les dirigeants, enquête satisfaction interne et résultats ;
- Assistante sociale dédiée ;
- Démarche structurée d'identification, d'analyse, d'action et de prévention de l'absentéisme grâce à des outils d'analyse et de mesure de l'absentéisme mis à disposition par la DRH groupe ;

4. Egalité de traitement et des chances

La Banque Populaire Val de France décline la politique Diversité, Equité & Inclusion du Groupe BPCE, au travers des politiques RH, mises en place depuis plusieurs années : leur objectif est de construire un environnement de travail toujours plus respectueux et inclusif, qui capitalise sur la diversité de ses collaborateurs et permette à chacun d'être entendu, valorisé et d'avoir un impact et d'offrir les mêmes opportunités aux talents de tous horizons, indépendamment de l'âge, des origines, du genre, de l'orientation ou de l'identité de genre ou du handicap.

4.1 Mixité et égalité professionnelle

Au niveau de ses branches, le groupe a défini un socle commun d'actions pour l'égalité hommes-femmes en signant des accords d'Égalité Professionnelle. Ces accords définissent les moyens mis en œuvre concernant le recrutement, l'égalité salariale, la promotion professionnelle, la parentalité, et la lutte contre le harcèlement sexuel, les agissements sexistes et autres violences.

La Banque Populaire Val de France réaffirme son engagement en faveur de la mixité et de l'égalité professionnelle par la signature de la Charte Mixité du groupe et par des actions concrètes assorties d'objectifs précis dans les domaines suivants : recrutement, formation, promotion, rémunération et égalité des chances.

Parmi les initiatives mises en place, on trouve :

- **Sensibilisation et outils** : Mise à disposition de guides (Mixité, Parentalité), de vidéos de sensibilisation et de quiz pour les managers, les collaborateurs et les équipes dirigeantes.
- **Diversification des recrutements** : Expérimentation du CV anonyme, recrutement sans CV (méthodes par simulation, questionnaires en ligne), et formation spécifique des recruteurs.
- **Évaluation et plan d'actions** : Calcul de "l'empreinte mixité" pour un état des lieux précis et mise en place d'un plan d'actions dédié.
- **Lutte contre le sexisme et le harcèlement** : Sensibilisation de l'ensemble du personnel.
- **Reconnaissance et certifications** : Obtention du Label Égalité professionnelle et démarche de labellisation mixité.
- **Actions de sensibilisation** : Programme d'actions dédiées.
- **Réseaux et accompagnement** : Animation de réseaux féminins et nomination d'un référent harcèlement.
- **Management et développement** : Plan d'actions relatif au management et création d'un vivier de femmes cadres (débutantes et expérimentées) pour des échanges réguliers sur des problématiques communes.
- **Analyse de la rémunération** : Mise en place d'une méthodologie de calcul des écarts de rémunération.
- **Développement des carrières féminines** : Dispositifs de formation ciblés tels que le parcours DECLIC (identification et accompagnement des femmes à potentiel) et le parcours BOOSTER (pour les femmes des viviers de futurs dirigeants).

Fidèle aux engagements du Groupe BPCE, la Banque Populaire Val de France érige la parité en modèle. Non seulement nous devançons les obligations de la "loi Rixain" (mars 2026) en ciblant **plus de 30 %** de femmes parmi nos cadres et instances dirigeantes, mais nous affichons une exemplarité concrète avec un **index d'égalité Femmes/Hommes remarquable de 97/100**.

Au 31 décembre 2025, 45.5% de femmes sont représentées au sein de l'encadrement supérieur.

En matière d'égalité professionnelle, plusieurs actions sont engagées pour prévenir les risques de discriminations et favoriser l'égalité :

- En matière de rémunération : celles-ci font l'objet d'un suivi annuel, notamment dans le cadre de la production des index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et des négociations annuelles obligatoires avec les représentants du personnel. A ce titre, les écarts de rémunération font l'objet d'un suivi particulier. Des enveloppes dédiées sont ainsi réservées pour réduire les écarts constatés et non justifiés par la nature et/ ou le positionnement de l'emploi.
- En matière de recrutement : les offres d'emplois sont formulées de manière neutre et objective. Par ailleurs, la Banque Populaire Val de France veille à soutenir la promotion de la mixité des métiers et à garantir le plus possible une phase finale de recrutement mixte pour les fonctions d'encadrement et certains métiers.
- En matière de parentalité, la Banque Populaire Val de France veille à ce que l'absence pour maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle et à la rémunération des femmes. Ainsi, en France, les femmes en retour de maternité bénéficient de la moyenne des augmentations accordées aux collaborateurs conformément aux dispositions légales applicables en France. En

application de ce principe, il est convenu qu'après un an d'ancienneté tout salarié en congé de paternité pris en charge par la sécurité sociale bénéficie d'une indemnisation égale à 100 % du différentiel entre le montant versé par la sécurité sociale et le montant de sa rémunération brute.

- Des actions de sensibilisation : des temps forts tout au long de l'année, tels que la semaine de la mixité, la semaine de la parentalité, et la journée de lutte contre le sexisme, sensibilisent les collaborateurs à ces thématiques et favorisent l'évolution des comportements.
- En 2016, la Banque Populaire Val de France a obtenu le label Egalité Professionnelle. Créé en 2004 par l'Etat, en s'associant à des partenaires sociaux et des experts, ce label est un véritable guide méthodologique, qui atteste du respect de l'égalité des droits entre les collaborateurs hommes et femmes.

4.2 Handicap

La Banque Populaire Val de France est impliquée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et du maintien dans l'emploi des collaborateurs et collaboratrices confrontés à des fragilités de santé ou à des accidents de la vie.

Elle déploie une politique d'inclusion visant à favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Cette politique est inscrite dans les accords du Groupe BPCE, dans les accords de branche Banque Populaire et agréés par l'Etat français conformément aux dispositions légales prévues dans le cadre de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (OETH)⁴. A travers ces accords, la politique Handicap couvre les axes principaux suivants :

- Le maintien en emploi : grâce à la mise en place d'actions de détection des situations handicapantes le plus tôt possible ou en veillant à ce que ces salariés puissent bénéficier des mêmes perspectives d'évolution que les autres salariés ;
- Le recrutement et l'intégration : en favorisant la professionnalisation de ces salariés, le sourcing et l'accompagnement à l'intégration des candidats en situation de handicap ;
- Le changement de regard pour une meilleure inclusion : avec des actions de sensibilisation au handicap et à l'inclusion ;
- Le soutien Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), via une politique d'achats qui vise dans la mesure du possible à recourir aux prestations de structures STPA.

Au sein de la Banque Populaire Val de France, un référent handicap accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours dans l'entreprise.

- Référent handicap et action de celui-ci (ex : actions de sensibilisation, entretien annuel avec chaque collaborateur titulaire d'une RQTH) ;
- Dispositifs de communication et de sensibilisation : création d'un kit de communication sur la reconnaissance du handicap
- Partenariat « la semaine de l'emploi et du handicap avec l'ADAPT (Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées) » ; participation à l'ensemble des opérations (« un jour un métier », chat dédié, etc.) ;
- Mise en place de structures ou actions spécifiques pour le personnel handicapé (aménagement du poste de travail, mobilier, financement véhicule (prévu dans l'accord de branche et consiste en une enveloppe accordée aux collaborateurs en situation d'handicap dans la limite des fonds disponibles) ...) ;
- Mesures pour le maintien dans l'emploi (19 aménagements de postes et dotations d'équipements...)

En matière d'actions liées au handicap, plusieurs mesures sont appliquées pour prévenir les risques en matière de maintien dans l'emploi, de recrutement, intégration et de changement de regard.

4.3 Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Afin de proposer un cadre de travail respectueux et sécurisé, dans lequel chacune et chacun des collaborateurs peut exprimer ses compétences et son potentiel, les politiques Diversité, Equité & Inclusion sont accompagnées par des dispositifs RH robustes en matière de lutte contre la discrimination et le harcèlement.

Plusieurs types de dispositifs sont à la disposition des collaborateurs : des guides et des campagnes de communication qui sensibilisent les collaborateurs contre toutes les formes de discriminations, des formations pour comprendre en quoi consiste l'inclusion ou pour permettre aux collaborateurs de reconnaître et de lutter contre les différents types de discriminations et de harcèlement. En ce qui concerne la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, un réseau de référents harcèlement formés et animés par les équipes RH au niveau groupe et les DRH des entreprises.

La Banque Populaire Val de France s'appuie sur ses référents (référent harcèlement RH et référent CSE) pour mettre en œuvre ces dispositifs et rester à l'écoute des besoins des collaborateurs :

- Déploiement d'un nouveau module e-learning destiné à l'ensemble des collaborateurs qui permettra de comprendre en quoi consiste l'inclusion ;
- Formations à la non-discrimination auprès des recruteurs
- Mise à disposition d'un e-learning "Comprendre la Diversité & l'Inclusion" ;
- Déploiement d'un dispositif d'écoute et de signalement ;
- Constitution d'un Comité Éthique en charge de réaliser une primo-évaluation des signalements ;
- Sensibilisation des primo-managers lors du parcours de formation et de tous les collaborateurs via des publications régulières sur le réseau social de l'entreprise.

Des engagements ont également été pris en faveur de plusieurs populations spécifiques :

Soutien aux jeunes, issus des Quartiers Prioritaires de la Ville

- Partenariat depuis 3 ans avec l'association Capital Filles pour aider les jeunes filles de terminales dans leur réflexion d'orientation professionnelle ;
- Accompagnement du dispositif « Nos Quartiers ont des Talents » (NQT) avec des parrains et marraines qui aident des jeunes dans leur recherche d'emploi : aide à la rédaction du CV, conseils pour les entretiens, mentorat...

L'inclusion des personnes LGBT+

- Participation au baromètre de l'autre cercle pour développer un environnement de travail sur le respect des différences et l'acceptation de tous et promouvoir l'inclusion des personnes LGBT+ Déploiement d'outils de sensibilisation (conférences, guides, ...)

l'intergénérationnel

- L'accord GEPP groupe signé en 2025 met l'accent sur l'importance de l'intergénérationnel : diversifier les recrutements, renforcer l'accompagnement et la visibilité de la carrière des salariés expérimentés, la transmission de leurs compétences ainsi que l'aménagement de leur fin de carrière
- Déploiement d'une politique qui se structure autour d'accords entreprise et porte notamment sur le recrutement de jeunes de moins de 30 ans et le maintien dans l'emploi des collaborateurs de plus de 50 ans, conformément au droit français.

5. Indicateurs chiffrés

5.1 Caractéristiques des salariés de l'entreprise

Nombre de salariés ventilés par genre

Salariés ¹⁶	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre	%	Nombre	%
Masculin	757	40%	756	39%
Féminin	1137	60%	1180	61%
TOTAL SALARIES	1894	100%	1936	100%

Nombre de salariés permanents / temporaires et salariés à temps plein / à temps partiel ventilés par genre

	31/12/2025			31/12/2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre de salariés permanents ¹⁷	1087	711	1798	1122	714	1836
Nombre de salariés temporaires	50	46	96	4	3	7
Nombre de salariés à temps plein	965	741	1706	953	699	1652
Nombre de salariés à temps partiel	172	16	188	176	15	191

Embauches, taux de sortie / taux de rotation

	31/12/2025			31/12/2024		
	CDI	CDD	TOTAL	CDI	CDD	TOTAL
NOMBRE D'EMBAUCHES	147	5	152	144	12	156

En 2025, le taux de rotation¹⁸ était à 9,06 %.

Répartition des salariés par tranche d'âge

Tranches d'âge	31/12/2025		31/12/2024	
	Nombre de salariés	%	Nombre de salariés	%
< 30 ans	290	15%	315	16%
>= 30 et < 50 ans	1 082	57%	1 108	57%
>= 50 ans	522	28%	513	27%
TOTAL SALARIES	1894	100 %	1936	100%

¹⁶ Nombre de personnes (nombre de contrats) en CDI, CDD, alternants et VIE présentes en fin d'année.

¹⁷ Collaborateurs permanents (CDI).

¹⁸ Taux de rotation = ((Nombre d'entrées CDI sur la période de référence + nombre de sorties CDI sur la période de référence) / 2) / (Effectif CDI au 31/12 de l'année de référence A-1)

5.2 Santé et sécurité

	31/12/2025	31/12/2024
Taux de fréquence d'accidents de travail (en %) ¹⁹	5.92%	6,61%
Nombre d'accidents du travail sur la période	35	47

5.3 Formation du personnel

	2025			2024		
	FEMME	HOMME	TOTAL	FEMME	HOMME	TOTAL
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	35	37	72	45	52	97

¹⁹Population : CDI, CDD
(Nombre d'accidents avec arrêt / Heures travaillées) X 1 000 000

VI. Être l'acteur de référence du développement économique et sociétal de notre territoire

1. Soutenir les acteurs des territoires et développer des infrastructures durables

1.1 Accompagner les entreprises, des PME aux ETI locales, ainsi que les professionnels, artisans, commerçants et professions libérales

Assurer la dynamique économique des territoires est une priorité pour les Banques Populaires. Partenaire incontournable des entreprises, la Banque Populaire Val de France met l'épargne locale et les résultats au service de son territoire, soutient une économie de proximité et finance des projets régionaux répondant aux besoins économiques spécifiques des régions.

Premières banques des entreprises pour la seizième année consécutive²⁰, les Banques Populaires sont un acteur central du financement de l'économie locale. Créées par et pour des entrepreneurs, elles interviennent en proximité dans tous les territoires et sont le partenaire bancaire de référence de près d'une entreprise sur deux en France.

Positionnée comme le banquier de long terme de toutes les entreprises, la Banque Populaire Val de France accompagne ses clients sur les enjeux de transitions écologiques et sociétales, du développement de l'activité à l'emploi local, et les conseille dans la gestion de leur passif et actif financier, via des dispositifs adaptés.

Pour soutenir toutes les transitions, la Banque Populaire Val de France déploie des produits innovants (dont un Prêt à Impact le plus accessible du marché et le premier contrat d'intéressement responsable packagé pour les PME) et encourage l'intégration d'une politique ESG dans la stratégie des clients dirigeants. Elle s'appuie sur des chargés d'affaires entreprises formés aux enjeux du développement durable et sur un dispositif de dialogue stratégique centré sur cinq axes, afin d'accompagner les entreprises dans leurs enjeux de croissance et de transition.

Fidèle à son histoire aux côtés des créateurs d'entreprise, la Banque Populaire Val de France soutient activement l'entrepreneuriat sur son territoire. Ce soutien se traduit notamment par des subventions à des plateformes d'entrepreneuriat (Réseau Entreprendre, France Active, BGE - ex-Boutiques de Gestion, Initiative France) et à des agences régionales de développement, afin d'offrir un accompagnement tout au long du parcours et d'optimiser la réussite des projets.

Par ailleurs, le réseau Banque Populaire soutient depuis plus de 25 ans les micro-entrepreneurs souhaitant sortir de la précarité par la création d'activité (cf. 2.2 « Le micro-crédit au service de l'inclusion financière » - chapitre 7).

La Banque Populaire Val de France participe aux stages créateurs organisés à l'initiative des Chambres de commerce et d'industrie dans les principaux départements de son territoire. Elle est également présente dans tous les comités d'agrément des plateformes du réseau Initiative voire au conseil d'administration.

Ainsi, la Banque Populaire Val de France contribue à l'essor de l'économie des territoires, en soutenant la croissance des TPE/PME, le développement des ETI, et la cession de transmission des entreprises. La réindustrialisation, la transition et la décarbonation des entreprises constituent également des axes d'expertise clés.

En 2025, 864 millions d'euros de financements ont été accordés au TPE/PME contre 934 millions d'euros en 2024.

1.2 Accompagner les différentes structures de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) contribue positivement à l'économie française et régionale en répondant à des enjeux sociétaux majeurs : santé, dépendance, vieillissement, lutte contre la précarité, économie collaborative, transition écologique, insertion, bien-être et sport.

La Banque Populaire Val de France Val de France accompagne, les acteurs de l'ESS, quels que soient leur taille et leur statut : associations, coopératives, fondations, mutuelles et entreprises ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale)

La Banque Populaire Val de France soutient des opérations régionales et accompagne les structures de l'ESS dans les grands enjeux de transition qu'elles rencontrent, renforçant par leur action la cohérence du modèle coopératif régional de proximité :

- Besoins de financements vertueux (ex. Prêt à Impact) ;
- Prise en compte de questions liées aux ressources humaines via des dispositifs d'ingénierie sociale (ex. maintien en poste des effectifs éprouvés) ;
- Problématiques de fraude (ex. digitalisation sécurisée, dons dématérialisés sécurisés ou cybersécurité) ;
- Pérennisation et optimisation de la trésorerie (ex. supports répondant aux critères ISR).

1.3 Soutenir les politiques de transition des acteurs du secteur public, dont les collectivités locales et le logement social

Les Banques Populaires accompagnent les acteurs publics de leur région. La Banque Populaire Val de France agit au service du développement territorial en proposant des solutions de financement court terme et moyen/long terme spécifiques aux collectivités locales. Elle s'appuie également sur l'offre de la CASDEN, 1ère banque des fonctionnaires et des affiliés, pour répondre aux besoins de ces employeurs.

Profitant de son expertise auprès des entreprises, les Banques Populaires sont également partenaire bancaire des satellites des collectivités territoriales (Entreprises Publiques Locales).

²⁰ Etude Kantar PME-PMI 2025.

1.4 Les infrastructures clés des territoires, le financement des acteurs de la santé

La Banque Populaire Val de France joue un rôle essentiel auprès des acteurs de l'écosystème de santé. Elle agit auprès de ses habitants en se mobilisant en faveur de l'accès aux soins, en contribuant au développement d'un tissu d'entreprises innovantes et en accompagnant les professionnels de santé.

Elle soutient ainsi les étudiants, les professionnels de santé et de la dépendance (fonction publique hospitalière, professions libérales, futurs professionnels de santé) dans leur exercice, leur installation et leur transformation, notamment via :

- Un espace affinitaire dédié dans le portail commercial de la Banque Populaire Val de France permettant d'avoir accès à des outils et conseils utiles, de consulter des offres et d'entrer en contact avec les experts santé des réseaux commerciaux ;
- La Banque Populaire et la CASDEN Banque Populaire, banque coopérative de la fonction publique, ont signé un partenariat avec la Fédération nationale des étudiant(-es) en sciences infirmières (FNESI) pour accompagner les étudiants en sciences infirmières ;
- Pour faciliter le financement de l'installation ou le développement des professionnels de santé, notamment dans les zones les moins dotées et dans les déserts médicaux, la Banque Populaire Val de France propose un :
 - Prêt BEI Santé (financement adossé à la Banque Européenne d'Investissement offrant un taux préférentiel) ;
 - Prêt Zéro Désert Médical (à taux 0 % et d'un montant allant jusqu'à 20 000 euros pour favoriser l'installation de nouveaux praticiens et aider au développement de l'activité ou à la réalisation de travaux) ;
 - Partenariat avec Médecins Solidaires (un collectif de médecins généralistes qui ouvrent des centres de santé dans les zones rurales sous-dotées).

La Banque Populaire Val de France soutient également les entreprises de la santé, de l'industrie pharmaceutique et de l'écosystème innovant (e-santé, Biotech, Medtech...) via des dispositifs d'accompagnement et de financement des entreprises innovantes (NextInnov) ainsi qu'un partenariat exclusif reconduit avec France Biotech. En complément, la Banque Populaire Val de France propose également le crédit « Innov&Plus » qui est un prêt bonifié spécialement conçu pour financer les projets de croissance et d'innovation. Il finance toutes les dépenses engagées sur un projet à caractère « innovant » quelle que soit leur nature (corporel, incorporel, BFR) avec des conditions d'éligibilité facilement déterminables à l'aide d'un simulateur web en libre accès, avec des formalités simplifiées, un taux d'intérêt bonifié grâce au Fonds Européen d'Investissement.

1.5 Les infrastructures clés des territoires, l'économie du sport

Acteur bancaire de référence dans le sport, la Banque Populaire Val de France soutient collectivités, professionnels, entreprises du sport, fédérations et clubs, apportant son aide à la promotion du sport professionnel et amateur. Investie sur son territoire, elle s'appuie sur le programme Sport et Santé pour conforter son positionnement de Banque du Sport et Banque de la Santé.

Forte de l'héritage des Jeux de Paris 2024, la Banque Populaire Val de France poursuit son engagement en faveur du sport, notamment en :

- Soutenant les entreprises du secteur et en finançant les infrastructures sportives ;
- Promouvant un sport durable et inclusif, notamment à travers le soutien à l'inclusion ;
- Accompagnant les athlètes dans leur formation, leur carrière et leur reconversion ;
- Mobilisant les collaborateurs autour des valeurs du sport et luttant contre la sédentarité.

1.6 Indicateurs

	31/12/2025	31/12/2024
Production annuelle du financement de l'ESS, du logement social et du secteur public (en M €)	7	13

2. Amplifier nos actions grâce à un mécénat engagé

L'engagement en matière de mécénat de la Banque Populaire Val de France s'inscrit au cœur de l'histoire et de l'identité des Banques Populaires. La Banque Populaire Val de France se mobilise aux côtés des associations de proximité qui œuvrent en faveur de l'intérêt général. Cette stratégie de mécénat, définie par les instances dirigeantes de la Banque Populaire Val de France, mobilise également les administrateurs au sein des comités de décision, de suivi et d'évaluation des projets. La Banque Populaire Val de France figure aujourd'hui parmi les premiers mécènes de sa région : en 2025, le mécénat a représenté près de **834 millions d'euros soit une augmentation de 65% par rapport à 2024 et plus de 70 projets de proximité ont été soutenus**.

La Banque Populaire Val de France dispose désormais de deux véhicules de mécénat : La fondation et le Fonds de dotation

- **La Fondation d'entreprise :**

Renouvelée en 2024 pour une période de cinq ans, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France, s'engage à coconstruire des projets innovants avec les acteurs locaux répondant à des enjeux de société. Elle se fixe comme objectif de consacrer 70 % de son enveloppe financière à des projets dits à impact ce qui sous-entend que la Fondation d'entreprise puisse accompagner des projets dans toutes les étapes de vie du projet, de l'amorçage au développement.

La Fondation Banque Populaire Val de France s'est fixée comme principes d'actions d'agir dans trois domaines d'intervention :

- **Patrimoine & Culture :**

Accompagner/Soutenir l'accès à la culture pour tous, le rayonnement local pour favoriser l'émergence d'un tourisme moderne et innovant.

- **Environnement & Développement Durable :**

Contribuer à la préservation de l'environnement et au respect de la biodiversité, notamment par l'adoption de nouvelles pratiques génératrices d'emplois dans l'économie de proximité.

- **Solidarité :**

Contribuer à renforcer l'autonomie des personnes par la conception de dispositifs innovants, voire connectés, améliorant leur qualité de vie.

Dans le domaine de la solidarité, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France a notamment accompagné l'association la Cravate solidaire, la Fondation de la Vienne ainsi que l'APF France handicap. Concernant le patrimoine, le Centre de Musique baroque a été accompagné dans son projet de programme éducatif et académique en faveur du collège et lycée de Maurepas (78). En termes d'environnement, la Fondation a soutenu cette année de nombreux projets de structures reconnues dont la Fondation AgroParisTech, Adar Civam, la Vallée de la Millière, Ferme d'avenir – SOS transition et la Ville de Tours qui visent à préserver l'environnement et la biodiversité.

L'année 2025 est l'année de la mise en œuvre de deux appels à projets – Sports & Handicap et Mon Territoire innove. Le premier s'inscrit dans le cadre de l'héritage des JO, il a permis de récompenser 10 lauréats issus de la discipline sportive orientée inclusion et accessibilité. Au travers de Mon Territoire innove, trois lauréats ont été sélectionnés par le jury et le comité scientifique TREFLE national répondant à des critères très précis de préservation des zones humides.

En s'appuyant sur les témoignages de porteurs de projets et les échanges avec les sociétaires de la Banque, la Fondation d'entreprise Val de France rappelle son rôle essentiel de facilitateur d'innovation sociale et environnementale. En travaillant main dans la main avec ses porteurs de projets, les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire, ses partenaires et son écosystème, elle ne se limite pas à un soutien financier : elle crée du lien et met à disposition son réseau et ses compétences pour créer des synergies durables.

En 2025, la Fondation d'entreprise Banque Populaire Val de France aura apporté son soutien à 38 porteurs de projets dont 7 dans le domaine de la culture, 14 dans le domaine de l'environnement et 17 dans le domaine de la solidarité pour un montant global de 291 500 euros.

- **Le Fonds de dotation – Territoires & Transitions :**

Fin 2024, la Banque Populaire Val de France a créé son fonds de dotation « *Territoires & Transitions* », un dispositif destiné à fédérer entreprises, sociétaires et partenaires autour de programmes d'intérêt général à fort impact territorial portés par des acteurs publics, privés et de l'économie sociale et solidaire. L'innovation de ce fonds réside dans la diversité de ses sources d'abondement et sa capacité à mobiliser ses clients particuliers et professionnels pour agir collectivement.

Avec le fonds de dotation « *Territoires & Transitions* », la Banque Populaire Val de France souhaite mobiliser l'ensemble de nos parties prenantes pour soutenir des programmes qui répondent aux enjeux de transformation des territoires. En tant que banque coopérative, elle met tout son savoir-faire et son rôle de tiers de confiance pour amorcer financièrement des programmes dans tous les départements.

Le fonds s'articule autour de trois axes principaux :

- **Préserver et gérer durablement la ressource en eau**, enjeu central pour l'économie, l'environnement et la qualité de vie dans les territoires,
- **Accompagner les proches aidants et les personnes en situation de fragilité**, dans un contexte de vieillissement de la population et d'évolution des besoins de santé,
- **Soutenir des programmes de recherche et de mesure d'impact**, permettant d'éclairer les transitions environnementales et sociales.

La spécificité du fonds repose sur un modèle de financement qui mobilise plusieurs solutions financières proposées par la Banque Populaire Val de France. Il s'appuie notamment sur le fléchage d'intérêts issus de placements ou d'opérations financières, permettant aux sociétaires, aux entreprises et aux investisseurs de contribuer à des programmes d'intérêt général tout en bénéficiant d'un cadre fiscal incitatif. L'enjeu est également de créer une communauté qui partage des intérêts communs.

Au niveau national

La Banque Populaire Val de France soutient la Fondation Nationale Banque Populaire, instrument de mécénat des 14 Banques Populaires et de leurs sociétaires depuis 1992. La Fondation favorise l'initiative individuelle et accompagne dans la durée des projets de vie de personnes talentueuses, créatives, ayant l'esprit d'entreprendre et le goût pour l'innovation dans trois domaines : la Musique classique, le soutien au Handicap et l'Artisanat d'Art.

En cohérence avec les actions des Banques Populaires sur leur territoire, la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) insufflé et porte une politique de partenariats et de mécénat via son Fonds de dotation qui soutient des projets d'intérêt général en faveur de la coopération durable, de la proximité territoriale, de la valorisation du modèle coopératif et durable et de l'entrepreneuriat.

En 2025, le Fonds de dotation de la Fédération Nationale des Banques Populaires (FNBP) a poursuivi son soutien de l'Adie, association nationale et régionale, qui finance et accompagne des micro-entrepreneurs, « *Entreprendre pour apprendre* », dont la mission est faire découvrir aux jeunes dès le collège la culture entrepreneuriale en leur proposant de créer des mini-entreprises. Un nouveau mécénat a été signé en 2025 en faveur de l'Astée, association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement, dans le cadre du mouvement Agir Pour L'eau Banque Populaire, afin d'étudier la problématique de l'eau et des PME/TPE et de trouver des solutions. Ce mécénat sur trois ans aidera au fonctionnement de l'association, de ses sections territoriales et participera grâce à la création d'un groupe de travail PME à trouver des solutions pour aider les entreprises à appréhender et mettre en œuvre leur transformation hydrique.

En 2025, le Groupe BPCE a lancé une série d'initiatives territoriales de protection du patrimoine naturel : chaque projet s'inscrit dans un cadre d'impact fondé sur la méthode des services écosystémiques, défini avec un comité scientifique (composé d'experts et d'institutions nationales spécialistes des enjeux liés à la biodiversité, à l'eau et à la forêt). Le comité vérifie la conformité de chaque projet, la gestion et le suivi étant confié à des structures techniques et scientifiques locales. La Banque Populaire Val de France porte l'une de ces initiatives :

Dans le cadre de l'appel à projets - Mon Territoire Innove - de la Fondation d'entreprise, huit programmes ont été déposés, parmi ces huit programmes, trois ont plus particulièrement répondu aux critères très précis de préservation des zones humides. Ces programmes ont ainsi été sélectionnés par un jury composé d'administrateurs et de partenaires locaux et régionaux de la Banque Populaire Val de France puis soumis à l'agrément du comité scientifique TREFLE national. Il s'agit :

- **Restauration des Zones humides dans les Prairies de la Cléry (Loiret-45) :** ce projet vise à restaurer les prairies humides sur 1 hectare dans la vallée du Cléry afin de restaurer les principales fonctions de la zone humide et l'habitat des espèces patrimoniales principalement floristiques.

- Renaturation et restauration de la grotte à Calvin (Vienne-86) : Mené par la communauté urbaine du Grand Poitiers, ce projet vise à restaurer sur 12 000 mètres carrés un boisement alluvial, un pré-bois ainsi qu'une formation végétale prairiale hétérogène à proximité du Clain afin de créer un habitat hétéroclite et favorable à la biodiversité locale.
- Restauration des zones humides du site de Riton Cornet (Loir et Cher-41) : Mené par Sologne Nature Environnement, ce projet vise à conserver une zone humide localisée à proximité de la ville de Romorantin-Lanthenay, le site Riton Cornet. L'objectif est de contribuer à l'entretien régulier des mares et fossés, la création d'aménagements pour la biodiversité tout en suivant l'impact de ces actions par la mise en œuvre d'inventaires réguliers et complets de la faune et flore locale.

En 2025, l'Empreinte Coopérative et Sociétale (cf. chapitre 2, paragraphe 1.2) de la Banque Populaire Val de France s'est élevée à 11.305.347 euros. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la banque ont été :

- L'accompagnement des femmes pour limiter les impacts de la ménopause sur la vie professionnelle : application OMENA réservée aux collaboratrices de la BPVF.
- L'intégration des impacts environnementaux dans la politique commerciale avec notamment un dispositif d'analyse environnemental des projets de financements.
- L'animation de 41 communautés d'ambassadeurs clients et sociétaires réparties sur l'ensemble de notre territoire.

3. Être exemplaire en mettant en œuvre une politique d'achats responsables

3.1 Une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs

La Banque Populaire Val de France est attachée à la promotion d'une relation durable et équilibrée avec les fournisseurs dans le cadre de la Politique Achats Responsables du Groupe BPCE.

Elle contribue au dynamisme et à la collaboration territoriale en s'appuyant sur des fournisseurs locaux. La part des fournisseurs PME au sein de la Banque Populaire Val de France est de 34 %²¹ en 2025 (soit - 22 % par rapport à 2024).

Au niveau de la Banque Populaire Val de France, l'étude du cabinet UTOPIES sur les 38 millions d'euros de dépenses de la Banque Populaire Val de France en 2024 montre que ces achats ont généré 31 millions d'euros de richesse (dont 9 millions localement) et soutenu 1 035 emplois en France (dont 388 sur le territoire BPVF).

La Banque Populaire Val de France déploie la politique Achats Responsables BPCE qui s'inscrit dans la lignée des ambitions et engagements RSE du groupe, dans laquelle la filière achats joue un rôle essentiel. Vecteur de transformation et d'évolution, la démarche d'Achats Responsables s'inscrit dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

La RSE est intégrée :

- Dans le processus achats, qui précise les modalités de mise en œuvre des achats responsables ;
- Dans les dossiers de consultation achats en incluant des critères RSE adaptés dans les processus de décision, en indiquant dans les cahiers des charges la performance RSE des produits et services prévus et le poids de l'évaluation RSE des fournisseurs dans les prises de décision (poids de 20% dans la décision) ;
- Depuis 2022, 100 % des catégories d'achats sont couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques réalisés par BPCE Achats et Services. Une méthode de prise en compte du coût de possession, qui permet d'appréhender les coûts d'acquisition, utilisation et fin de vie est en cours de déploiement au sein de la filière achats de BPCE Achats et Services ;
- Dans des clauses contractuelles spécifiques, visant à faire respecter par les sous-traitants les réglementations relatives aux libertés et droits fondamentaux, santé et sécurité des personnes, aux réglementations sociales, du travail ou environnementales. Le fournisseur doit en justifier sur simple demande ;
- Dans la professionnalisation de la filière achats, avec notamment un programme de formation régulièrement étoffé (Achats responsables, formation déployée avec l'AFNOR sur la norme ISO 20400), des plénières réunissant l'ensemble des filières achats et RSE pour un partage d'informations et de bonnes pratiques. En 2024, une formation de sensibilisation aux achats inclusifs a été dispensée à des binômes Achats / Métiers au sein des entreprises du groupe afin d'accroître le recours au Marché de l'inclusion ;
- Dans le développement des dépenses auprès des fournisseurs du marché de l'inclusion (référencement de prestataires inclusifs, mise en place d'un module de formation spécifique, etc...)

Les achats de la Banque Populaire Val de France contribuent au chapitre 5 du label Enseigne Responsable (cf paragraphe 2.3 du rapport) « Loyauté des pratiques » et enregistrent une amélioration sensible de ses pratiques depuis 2023. Des actions ont été menées permettant d'atteindre en 2025 la note de 3.9/5 pour les rendez-vous Achats responsables.

3.2 Des critères sociaux et environnementaux pour sélectionner les fournisseurs

La Banque Populaire Val de France déploie la politique Achats Responsables du Groupe BPCE²² dans un objectif de performance globale et durable, impliquant les entreprises du groupe et leurs fournisseurs.

Le processus de consultation intègre la prise en compte de critères sociaux et environnementaux lors des consultations pour la sélection des fournisseurs.

- Le niveau de risque RSE propre à la prestation est pris en compte (outil de cartographie des risques RSE construit avec l'AFNOR) afin d'identifier les mesures prioritaires à traiter pour mitiger ces risques le cas échéant. Une pondération liée au niveau de risque est également proposée pour la prise en compte de l'évaluation de la réponse du fournisseur ;
- Des spécifications RSE sont proposées pour intégration au cahier des charges par les métiers prescripteurs en lien avec les risques préalablement identifiés ;
- Un questionnaire RSE spécifique à la catégorie d'achat visée est utilisé lors des consultations pour mesurer la performance RSE des fournisseurs et identifier des plans de progrès à mettre en place dans le cadre de la prestation. Ces questionnaires visent également à sensibiliser les fournisseurs aux enjeux RSE et à intégrer la problématique carbone dans les solutions proposées ;
- La phase de contractualisation intègre dès que possible les plans de progrès RSE élaborés notamment grâce à l'analyse des réponses au questionnaire RSE.

²¹ Montant de dépenses réalisées avec les TPE/PME sur le montant des dépenses fournisseurs totales sur un an.

²² Politique-achats-responsables-du-Groupe-BPCE-2.pdf

3.3 Dispositif de suivi des délais de paiement

BPCE Achats & Services, qui mutualise des activités support pour le compte de la Banque Populaire Val de France, s'est doté d'un dispositif de suivi des délais de paiement qui permet de vérifier l'alignement des entités du groupe sur l'objectif maximum des 28 jours de délais de paiements et d'alerter en cas de dépassement de ce seuil.

En 2025, le délai moyen de paiement de la Banque Populaire Val de France était de 18 jours calendaire.

Un livre blanc a été diffusé, exposant les enjeux réglementaires, les objectifs à atteindre, les bonnes pratiques à adopter, ainsi que la méthodologie de calcul pour garantir des données fiables et homogènes. Ce livre blanc et un tableau de bord trimestriel sont accessibles à toutes les entités du groupe et à leurs dirigeants.

VII. Être une banque inclusive qui protège

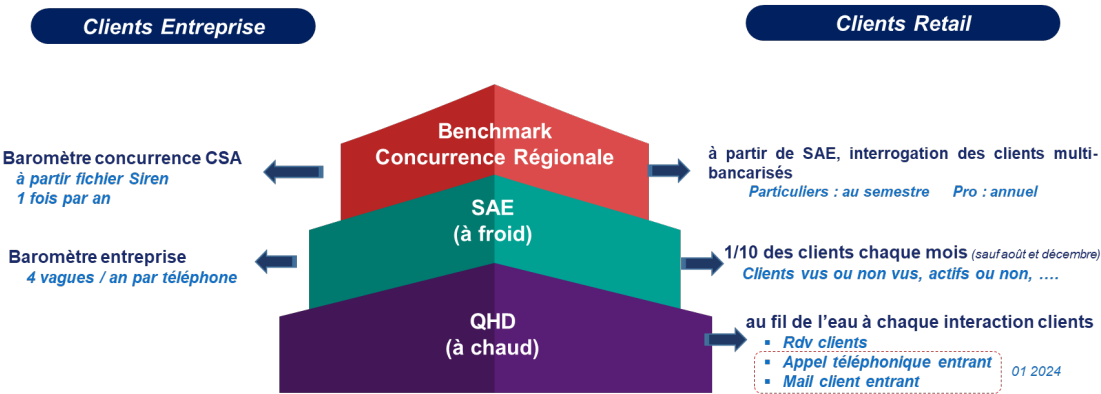
Pour la Banque Populaire Val de France, le traitement équitable de ses clients est un principe fondamental. Le respect des règles de bonne conduite permet à la Banque Populaire Val de France d'exercer ses activités de manière honnête, loyale et professionnelle et de servir au mieux les intérêts de ses clients. Ses convictions et engagements en la matière sont décrits dans le Code de conduite et d'éthique (se référer au chapitre VIII « Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité, paragraphe 1.1 « Promouvoir une culture éthique »).

1. Placer la satisfaction client au cœur de nos priorités

1.1 Mesure de la satisfaction client

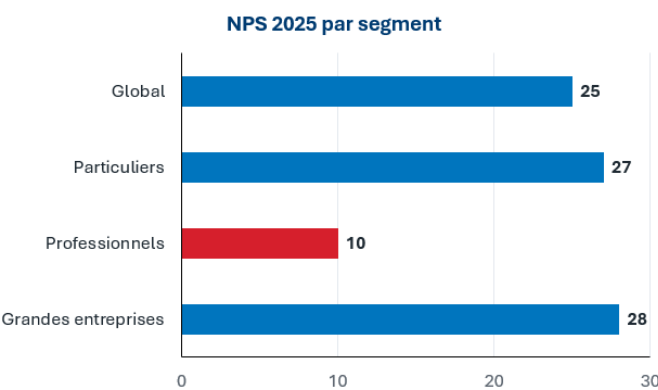
La Banque Populaire Val de France dispose de plusieurs outils de mesure de la satisfaction et de la recommandation des clients. Les trois dispositifs utilisés sont complémentaires les uns des autres :

- Un questionnaire à chaud – QHD (Questionnaire Haute définition) envoyé à chaque client après chaque interaction, que ce soit un RDV, les appels clients entrants ou les mails clients ;
- Un questionnaire à froid – SAE (Satisfaction de l'Agence à l'Etablissement) envoyé à l'ensemble des clients de la Banque Populaire Val de France à raison de l'envoi d'un questionnaire à un 1/10^{ème} des clients chaque mois (sauf juillet et décembre). Ce dispositif plus complet permet d'avoir une mesure de la satisfaction et de la recommandation élargie à tous les clients qu'ils aient été rencontrés récemment ou non ;
- Baromètre concurrence régionale qui permet à la Banque Populaire Val de France de se situer en termes de satisfaction par rapport à ses concurrents sur son territoire. Ce baromètre est établi semestriellement pour la clientèle de particuliers.



Depuis 2021 le « net promoter score » (NPS), indicateur de référence de mesure de la satisfaction, progresse régulièrement pour la Banque Populaire Val de France.

À fin 2025, le NPS global atteint 25 (+2 pts vs 2024), avec une dynamique positive dans le réseau depuis 2021.



À retenir

La satisfaction progresse et le réseau gagne en homogénéité : la quasi-totalité des agences affiche désormais un NPS positif.

96 % des agences en NPS positif contre 94 % en 2024

100 % des centres d'affaires en NPS positif

36 % des agences avec >50 % de promoteurs +10 pts vs 2024

Le positionnement par la Direction de la Satisfaction Clients comme un axe stratégique prioritaire et structurant de la performance globale de la Banque Populaire Val de France a renforcé la mobilisation collective et insufflé cette dynamique positive et continue. Il a permis de donner aux collaborateurs les clés pour mieux comprendre les attentes de nos clients et agir sur la satisfaction clients en apportant des réponses toujours plus adaptées et efficaces afin que chacun soit pleinement acteur de la qualité de la relation et de l'expérience proposée à nos clients. Ces efforts démontrent l'engagement constant de la banque à placer la satisfaction des clients au cœur de sa stratégie.

1.2 Gestion des réclamations

La Banque Populaire Val de France analyse les réclamations afin de détecter d'éventuels dysfonctionnements, manquements et mauvaises pratiques. L'exploitation des réclamations permet de définir les actions correctrices. La recherche des causes à l'origine des réclamations est

une démarche d'amélioration continue. Elle se nourrit notamment des commentaires formulés par les clients dans le cadre des enquêtes de satisfaction et de la veille pratiquée sur internet, des réseaux sociaux ou des avis clients.

Les voies de recours en cas de réclamation et les modalités de contact sont communiquées aux clients sur les sites internet des établissements du groupe²³, sur les plaquettes tarifaires et dans les conditions générales.

Le pilotage du traitement des réclamations concerne en particulier les motifs de plainte, les produits et services concernés par ces plaintes et les délais de traitement. Des tableaux de bord sont communiqués périodiquement aux dirigeants des banques du groupe, aux directions chargées du contrôle interne ainsi qu'à toutes les structures commerciales.

En 2025, 35 % des réclamations ont été traitées dans les 10 jours ouvrables, le délai moyen de traitement était de 17 jours.

2. Proposer une offre de produits qui n'exclut aucun client

2.1 Protéger les clients fragiles

La Banque Populaire Val de France souhaite permettre au plus grand nombre – dont les personnes en difficulté – d'accéder aux services bancaires. Pour maîtriser les risques d'exclusion, elle met en place des dispositifs permettant aux clients modestes d'accéder à des financements et aux clients en situation de fragilité économique de gérer leur compte bancaire plus sereinement, en se conformant notamment aux réglementations en vigueur et à la charte d'inclusion bancaire et de prévention du surendettement (AFECEI).

Une offre spécifique, dédiée à la clientèle fragile

La Banque Populaire Val de France propose une offre spécifique destinée à la clientèle fragile. L'Offre dédiée à la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF), facturée à un tarif maximal d'1 €/mois et garantissant l'accès à des services bancaires essentiels à la gestion du compte.

Cette offre comprend, entre autres, le plafonnement spécifique des commissions d'intervention à 4 € par opération et 20 € par mois, le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte à 16,50 €/mois ou encore un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. Les clients « fragiles » ne souhaitant pas souscrire à l'OCF bénéficient également d'un plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte, fixé à 25 €/mois.

Agir en prévention du surendettement

La Banque Populaire Val de France agit également en prévention du surendettement. En application de la charte AFECEI, le Groupe BPCE a développé un outil de *scoring* prédictif destiné à détecter de façon préventive une éventuelle dégradation de la situation financière d'un client. Tout client identifié en risque de surendettement reçoit un courrier l'invitant à prendre rendez-vous avec son conseiller afin de faire le point sur sa situation et éventuellement réadapter ses produits et services bancaires. Les conseillers peuvent également orienter le client vers des solutions extra bancaires (associations locales, centres communaux d'action sociale etc.).

Acculturer les conseillers financiers à l'inclusion bancaire

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

Renforcer l'écoute de la clientèle fragile

La Banque Populaire Val de France renforce son accueil et son écoute des clients en difficulté avec TANDEM Particuliers, une agence intégrée et dédiée à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité financière. Celle-ci a notamment renforcé ses synergies avec le réseau commercial dans l'octroi de crédit à la consommation. Dans ce cadre, une offre de microcrédit, hors fonds de cohésion sociale, a été développée pour permettre l'apurement de découverts récurrents et ainsi accompagner ou accélérer la normalisation des situations de fragilité.

La Banque Populaire Val de France accompagne depuis 16 ans des entrepreneurs et des sociétés en procédures collectives. Ce service est assuré par les équipes de l'agence Val de France Accompagnement. Les équipes, présentes sur les sièges de Tours et de Saint-Quentin-en-Yvelines, travaillent en collaboration avec une trentaine de mandataires judiciaires et une trentaine d'études d'administrateurs judiciaires.

Développer l'éducation financière

Face aux difficultés financières rencontrées par certains clients, l'acculturation des conseillers financiers aux thématiques relatives à l'inclusion bancaire est cruciale : un dispositif de formation spécifique a été mis en place avec un premier module dédié à la prévention du surendettement et aux clients en situation de fragilité, et un second consacré au droit au compte. Ces formations doivent être réalisées obligatoirement tous les cinq ans par les conseillers particuliers en agence et sur les plateformes téléphoniques.

2.2 Le microcrédit au service de l'inclusion financière

Les microcrédits sont des prêts spécifiques dédiés à des publics en besoin d'insertion économique et sociale et qui sont exclus du crédit classique en raison de faibles revenus ou à la suite d'un aléa de la vie. Le microcrédit permet de financer un projet d'accès à l'emploi ou à la mobilité, de création d'entreprise, ou de couvrir des dépenses liées au logement, à la santé et à d'autres événements imprévus. La mise en œuvre du microcrédit est adossée à une garantie publique et à un accompagnement par un organisme d'intérêt général.

Les Banques Populaires, en cohérence avec leur positionnement entrepreneurial, orientent de façon privilégiée leurs actions vers le microcrédit professionnel avec le soutien de l'Adie (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Les Banques Populaires et l'Adie partagent depuis plus de 25 ans une même ambition : ouvrir les portes du crédit à celles et ceux qui, sans ressources ou diplômes, décident de rebondir ou de se lancer dans la vie. Ainsi, elles contribuent à la dynamique économique dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Ce partenariat, prend vie dans chacune des Banques Populaires en impliquant en interne les collaborateurs, les dirigeants et même les retraités qui sont nombreux à devenir bénévoles de l'Adie.

Les Banques Populaires, également partenaires de longue date de France Active, octroient des microcrédits en s'appuyant sur la garantie France Active et accordent des prêts complémentaires aux Fonds de prêts d'honneur d'Initiative France.

Le réseau des Banques Populaires est également un mécène engagé aux côtés des jeunes entrepreneurs soutenus par l'Adie, en soutenant l'ensemble de l'offre d'accompagnement dédiée aux moins de 30 ans (programme de formation Je Deviens Entrepreneur, fonds de prêts d'honneur dédié aux jeunes et prix Créadie Jeune Banque Populaire).

En cohérence avec son positionnement, en matière de soutien à la création d'entreprise, la Banque Populaire Val de France oriente de façon privilégiée son action vers le microcrédit professionnel. Par ailleurs, partenaire fidèle, elle accompagne, depuis 25 ans, les micro-entrepreneurs qui souhaitent sortir de la précarité en créant eux-mêmes leur propre activité. La Banque Populaire Val de France a ainsi mis à disposition de l'ADIE des lignes de crédit à taux préférentiel, ce qui a représenté en 2025 un montant de crédit professionnel de 3.3 millions d'euros.

2.3 Les jeunes et les familles

Banque Populaire aspire à devenir la banque de référence pour les jeunes qui entreprennent leur vie, au sens large. La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la nouvelle stratégie globale mise en place pour répondre aux attentes et besoins des jeunes générations, en les accompagnant tout au long de leur parcours, de l'enfance à l'entrée dans la vie adulte.

Ce dispositif s'articule autour des principales offres suivantes :

- Pack Famille incluant une carte et un compte gratuits pour les enfants jusqu'à 29 ans ;
- Pour les enfants de moins de 10 ans, des offres d'épargne attractives sont proposées via des parcours de souscription digitaux ; une attention particulière est mise sur l'accompagnement des enfants dans leurs premières dépenses et leur éducation financière via le partenariat avec Money Walkie ;
- Pour les adolescents de 11 à 17 ans, des solutions digitales adéquate (comme une application, qui intègre des conseils et du contenu pédagogique), les aident dans leur bancarisation et autonomie financière ;
- Pour les jeunes de 18 à 28 ans, des offres et des programmes relationnels sont proposées pour les accompagner dans leur indépendance.

Par ailleurs, les Banques Populaires encouragent l'esprit d'entreprendre, en lançant des dispositifs comme l'offre tout-en-un, qui accompagne les jeunes entrepreneurs dans la réussite de leurs projets professionnels et personnels. Pour les micro-entrepreneurs, une offre de certification est proposée ainsi que de webinaires réalisés en collaboration avec le Cnam²³ depuis janvier 2025.

2.4 L'accessibilité numérique pour garantir l'inclusion de tous

L'accessibilité numérique est essentielle pour répondre à l'objectif d'universalité des services numériques, puisqu'elle vise à rendre les informations et fonctionnalités d'un service ou contenu numérique accessibles à tous, quel que soit le handicap de la personne ou sa manière d'accéder à l'information. Elle concerne les services numériques à destination du grand public, des collaborateurs et des clients (particuliers et professionnels).

Le Groupe BPCE présente ses engagements en la matière via son schéma pluriannuel de mise en accessibilité 2025-2027.

Dans une optique d'inclusion numérique, l'ambition est notamment d'élargir les actions en la matière aux personnes en situation de fracture numérique, tout en prenant en compte le vieillissement de la population.

Dans le cadre de cette approche, le Groupe BPCE entend :

- Remédier aux problèmes d'accessibilité des services numériques pour assurer *a minima* une accessibilité partielle ;
- Pour les nouveaux services numériques, faire évoluer les méthodologies projet pour la prise en compte de l'accessibilité numérique dès leur conception.

De plus, la Banque Populaire Val de France bénéficie du service Acceo qui offre aux personnes sourdes ou malentendantes une accessibilité de l'information quel que soit le support informatique.

3. Protéger les intérêts du client et du sociétaire

3.1 Garantir une offre transparente

La Banque Populaire Val de France s'inscrit dans la politique de transparence des offres définie au niveau du Groupe BPCE.

Les offres de produits et services, lorsqu'elles sont destinées à un consommateur, doivent respecter les dispositions issues du code de la consommation, relatives aux pratiques commerciales interdites (à l'exception du refus de vente). Y figurent notamment les pratiques commerciales trompeuses ou agressives.

La protection des intérêts de la clientèle est une préoccupation majeure de la Banque Populaire Val de France. En toutes circonstances, les collaborateurs doivent servir les clients avec diligence, loyauté, honnêteté et professionnalisme, et proposer des produits et des services adaptés à leurs compétences et leurs besoins. Dans ce cadre, et afin de maintenir un haut niveau de protection de la clientèle, un corpus de procédures est établi et des contrôles portant sur cette thématique sont réalisés.

²³ Conservatoire national des arts et métiers

Ainsi, lors de la rédaction de documents commerciaux, les rédacteurs sont invités à être tout particulièrement vigilants à l'adéquation entre les conditions de commercialisation, le mode/processus de mise à disposition de l'information, et la cible de clientèle visée. De même, le rédacteur d'une documentation promotionnelle doit prêter une grande attention aux canaux de commercialisation envisagés et au caractère approprié de la stratégie de distribution. Toutes les informations, y compris publicitaires, doivent être correctes, claires et non trompeuses. Une information claire est une information suffisante pour permettre au client d'appréhender les principales caractéristiques du produit qu'il s'apprête à souscrire ainsi que les avantages et risques y afférents.

3.2 Protéger les données personnelles et garantir à nos clients un usage respectueux de leurs données

Protection des données personnelles

La politique de protection des données de la Banque Populaire Val de France pose les principes d'usage et d'éthique de l'exploitation des données personnelles dans le respect des textes réglementaires en vigueur. Elle s'applique à l'ensemble des opérations traitant des données personnelles.

Les contrats conclus avec les prestataires traitant de données personnelles, conformément à la législation sur la protection des données personnelles, garantissent leur stricte utilisation aux seules fins d'exécuter leurs prestations. Tout partage de données au sein ou à l'extérieur de la Banque Populaire Val de France se limite uniquement à des obligations légales, telles que celles relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux bonnes pratiques et aux obligations légales, des formations régulières sont organisées sur la protection des données. En 2025, 100% des collaborateurs de la Banque Populaire Val de France ont suivi une formation RGPD²⁴.

Cybersécurité

Le Groupe BPCE renforce sa gestion des risques cyber et informatiques face à des menaces croissantes et à des exigences réglementaires accrues. En 2025, une politique générale de gestion des risques cyber et informatiques a été adoptée, définissant son champ d'application, les rôles des acteurs et la gouvernance nécessaire.

La gestion des risques cyber et informatiques est intégrée dans la Charte des Risques, de la Conformité et des Contrôles Permanents (RCCP) et dans le cadre des risques opérationnels, avec une cartographie consolidée.

La Banque Populaire Val de France a désigné un responsable local des risques cyber, garant de l'application des politiques du groupe, de leur adéquation aux exigences locales, de la mise en place de contrôles, de l'évaluation et du suivi des risques, tout en assurant la promotion d'une culture de gestion des risques au sein de l'établissement.

Dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G), différents moyens de sécurité pour protéger les utilisateurs finaux, garantissant la sécurité des informations et des transactions sont mis en œuvre :

- Une authentification renforcée pour sécuriser l'accès aux comptes en ligne ;
- Le chiffrement des données sensibles, comme les informations personnelles et bancaires ;
- La surveillance des transactions avec la mise en place de systèmes de détection des fraudes ;
- La sécurité des applications avec des protocoles de sécurité robustes pour protéger les utilisateurs contre les cybermenaces ;
- La formation et de la sensibilisation pour les utilisateurs ;
- Les mises à jour régulières pour corriger les vulnérabilités des systèmes et des applications ;
- Les contrôles d'accès pour minimiser les risques d'accès non autorisé ;
- L'assistance et le support avec la mise à disposition de différents canaux de communication et de services d'assistance, pour aider les utilisateurs en cas de problème de sécurité, comme le vol d'identité ou la fraude.

²⁴ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

VIII. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

1. Culture d'entreprise et politiques en matière de conduite des affaires

1.1 Promouvoir une culture éthique

La Banque Populaire Val de France décline le Code de conduite et d'éthique²⁵ du Groupe BPCE qui établit un document pratique et clair à destination des collaborateurs, des fournisseurs et des partenaires dans leurs relations avec le groupe. Il met en lumière les règles de conduite et les bonnes pratiques à adopter et repose sur treize principes de conduite articulés en trois parties :

- Intérêt du client et du sociétaire, dont les principes sont les suivants : Favoriser un esprit d'ouverture et de confiance, Garantir un traitement équitable des clients, Protéger les intérêts du client et du sociétaire, Communiquer en toute transparence.
- Responsabilité employeur et salariés, dont les principes sont les suivants : Promouvoir l'exemplarité, l'exigence et la bienveillance, Promouvoir le respect des collaborateurs et leur développement professionnel, Agir avec éthique professionnelle en toutes circonstances, Assurer la pérennité du Groupe BPCE, Promouvoir une concurrence libre et loyale.
- Responsabilité sociétale, dont les principes sont les suivants : Contribuer à une économie de marché humainement responsable, Être un groupe bancaire inclusif et ouvert à tous, Agir efficacement pour la protection de l'environnement et la mutation énergétique vers une économie peu carbonée, Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans toutes les activités.

Une formation réglementaire de type e-learning a été élaborée pour acter de la prise de connaissance des principes du Code de conduite et d'éthique dans le groupe. Cette formation est obligatoire pour tous les collaborateurs ainsi que pour tous les nouveaux entrants. Ainsi, au 31 décembre 2025, 98.9% des collaborateurs de la Banque Populaire Val de France ont suivi la formation.

1.2 Protéger les lanceurs d'alerte

La Banque Populaire Val de France décline la politique relative au « Dispositif lanceurs d'alerte ». Elle précise le type d'alerte qui peut être fait, le processus de signalement et de traitement de l'alerte, la confidentialité des informations, le statut protecteur de lanceur d'alerte et les sanctions encourues en cas de non-respect, ainsi que les personnes qui peuvent lancer une alerte. Une stricte confidentialité des informations recueillies lors d'un signalement est garantie, notamment l'identité de l'auteur du signalement, des personnes visées par celui-ci et de tout tiers qui y est mentionné à toutes les étapes du traitement de l'alerte.

La procédure est diffusée par tout moyen assurant une publicité suffisante, notamment par voie de notification, affichage ou publication, le cas échéant sur son site internet ou par voie électronique, dans des conditions la rendant accessible de manière permanente aux personnes concernées. Pour les prestataires et fournisseurs, une clause figurant dans les contrats indique cette possibilité.

Une formation réglementaire obligatoire de type e-learning accompagne le déploiement de l'outil Whispli et précise notamment les droits et devoirs d'un lanceur d'alerte ainsi que la protection qui lui est attachée.

2. Encadrer nos activités dans l'intérêt des clients et de la société

2.1 Prévenir et détecter les cas de corruption et autres atteintes à la probité

Les principales règles et dispositifs exposés ci-dessous contribuent à prévenir et détecter les comportements susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence :

- Une cartographie des risques de corruption est établie et mise à jour au minimum tous les deux ans par les entités du groupe, selon une méthodologie conforme aux recommandations de l'Agence française anticorruption (AFA) ;
- Tous les collaborateurs, y compris les personnes occupant des fonctions exposées, notamment les dirigeants, sont tenus de suivre la formation aux règles de l'éthique professionnelle et de la lutte contre la corruption ;
- La politique groupe « cadeaux, avantages et invitations » prévoit un seuil maximum pour les cadeaux reçus ou donnés, seuil au-delà duquel une autorisation préalable de la hiérarchie, et une déclaration à la Conformité sont requises ;
- Les fournisseurs dont le montant total d'achats au niveau du groupe est au moins de 50 000 euros font l'objet d'une évaluation, qui prend en compte un certain nombre de critères. Cette évaluation conduit si nécessaire à des diligences complémentaires visant à apprécier le risque in fine au regard notamment des mesures anti-corruption mises en place par le fournisseur ;
- Les relations avec les intermédiaires et partenaires sont encadrées : les contrats et les conventions comportent des clauses anti-corruption ; l'intégrité des nouveaux partenaires du groupe est par ailleurs évaluée dans le cadre du « comité nouveaux produits nouvelles activités » du groupe.

Les règles de conduite anticorruption, consultables sur la page « éthique et conformité » du site de BPCE²⁶ sont déclinées par la Banque Populaire Val de France et annexées à son règlement intérieur. Des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement, sont prévues en cas de manquement à ces règles.

2.2 Lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) s'inscrit dans un double objectif : d'une part prévenir les activités criminelles en les privant de fonds, et d'autre part assurer la solidité, l'intégrité et la stabilité du système économique et financier. Le dispositif LCB-FT repose sur cinq composantes principales :

²⁵ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Code-conduite-ethique-FR-2.pdf>

²⁶ <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2024/02/Regles-de-conduite-anticorruption-1.pdf>

- L'évaluation des risques BC-FT : la Banque Populaire Val de France analyse son exposition aux risques selon des facteurs prévus par la législation, inhérents à leurs clients, à leurs services, à leurs transactions et canaux de distribution ainsi que selon des facteurs géographiques. Pour chaque client, un profil de risques BC-FT est établi, permettant de lui attribuer un score de vigilance ;
- La connaissance de la clientèle : le Know Your Customer (KYC) doit comprendre des informations sur l'activité, la surface financière et patrimoniale, des éléments de notoriété disponibles dans des médias fiables, afin de comprendre l'économie générale des opérations financières réalisées par le client (connaissance de l'origine, de la destination des fonds et de la justification du mouvement) ;
- L'exercice d'une vigilance constante sur les opérations, tout au long de la relation d'affaires, et en fonction du niveau de risques BC-FT, qui permet d'identifier les opérations atypiques au regard du comportement attendu du client ;
- L'analyse humaine des alertes et, le cas échéant, la réalisation d'examens renforcés pour traiter le doute sur les opérations atypiques/inhabituelles ;
- Les signalements - également appelés « Déclarations de soupçons » à TRACFIN des opérations douteuses/suspectes, dès lors que persiste un doute sur la licéité des sommes ou des opérations.

D'autres éléments complètent ce dispositif tels que, notamment, un système de contrôle permanent et périodique, des actions de formation et d'information régulière des collaborateurs et des dirigeants, des suivis réguliers par les instances de gouvernance d'indicateurs dédiés. La Banque Populaire Val de France met en place une formation régulière des collaborateurs et dirigeants, au sein d'un dispositif harmonisé de formation d'une périodicité au moins bisannuelle, et des formations spécifiques à la filière sécurité financière. Au 31 décembre 2025, 95.3% des collaborateurs ont été formés à la lutte anti-blanchiment²⁷.

2.3 Respecter les sanctions nationales et internationales (embargos, gels des avoirs)

Le respect des sanctions financières nationales et internationales constitue un élément clef du dispositif de conformité du Groupe BPCE. La Banque Populaire Val de France veille à appliquer strictement les réglementations et n'accepter aucune activité ayant pour objet ou pour effet de contourner les interdictions prévues par ces dernières.

²⁷ Nombre de collaborateurs ciblés (au titre de l'activité qu'ils exercent) ayant suivi la formation / total des collaborateurs de la cible.

IX. Indicateurs coopératifs

Les Banques Populaires, dont la Banque Populaire Val de France, sont des sociétés soumises à un régime juridique spécifique conforme aux valeurs des coopératives :

- Une rémunération limitée du capital hors de toute spéculation ;
- Des réserves impartageables transmises aux générations futures ;
- Le sociétaire dispose d'une double qualité : il est à la fois détenteur et utilisateur de sa coopérative ;
- Une organisation qui fonde sa performance économique sur l'efficacité collective et la gestion sur le long terme ;
- La primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ;
- Un ancrage dans les territoires favorisant leur développement (organisation décentralisée).

Les Banques Populaires ont défini conjointement de manière volontaire, un ensemble d'indicateurs répondant aux sept grands principes de l'Alliance Coopérative Internationale pour évaluer leurs pratiques coopératives.

Principe coopératif	Indicateur		2025	2024
1. Adhésion volontaire et ouverte à tous	L'adhésion à la Banque Populaire Val de France est un acte libre et volontaire, sans discrimination de sexe, d'origine sociale, ethnique, religieuse ou politique.	Nombre de sociétaires	184 063	185 284
		Evolution du nombre de sociétaires par rapport à l'année précédente (en %)	-0.66 %	
		Sociétaires parmi les clients (en %)	31.7%	32%
		NPS (Net promoter score) des clients sociétaires	34	31
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres	Les sociétaires se réunissent chaque année pour participer à l'Assemblée Générale de la Banque Populaire Val de France, élire les administrateurs et voter les résolutions. Le vote des sociétaires est historiquement à la proportionnelle. Un homme = 0,25% maximum des voix exprimées en Assemblée générale.	Taux de vote à l'AG (en % des parts de capital)	29.5%	31.2%
		Taux de votant à l'AG (en % du nombre de sociétaires)	22%	23.57%
		Nombre de membres du Conseil d'administration	14	12
		Taux de femmes membres du Conseil d'administration (en %)	55%	55%
		Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration	95.6%	91.3%
3. Participation économique des membres	La rémunération des parts sociales est plafonnée. Les excédents sont en grande partie affectés aux réserves. L'actif net est impartageable.	Montant moyen de détention de parts sociales par sociétaire (en euros)	2807	2630
4. Autonomie et indépendance	La Banque Populaire Val de France est une banque de plein exercice. Les parts sociales ne s'échangent pas sur les marchés et ne sont pas cotées en bourse. La banque est détenue à 100% par ses sociétaires.			
5. Éducation, formation et information	La Banque Populaire Val de France veille, avec l'appui de la FNBP, à l'adéquation des contenus de formation des élus, compte tenu des exigences et responsabilités de leur fonction au sein du Conseil d'administration.	Nombre moyen d'heures de formation par administrateur	16.5	18.7
		Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %)	100%	100%
6. Coopération entre les coopératives	La Banque Populaire Val de France est membre de Coop FR, organisme de représentation du mouvement coopératif en France. Elle est représentée au sein du Conseil Supérieur de la Coopération par la Fédération Nationale des Banques Populaires. Elle soutient la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire.			
7. Engagement envers la communauté	La Banque Populaire Val de France fait vivre son territoire, notamment au travers des actions menées au bénéfice de la société et de ses sociétaires.	Empreinte coopérative et sociétale - Nombre d'actions menées et montant associé (en euros)	503 actions 11 305 347 €	444 actions 11 718 806 €

X. Tableau récapitulatif des principaux indicateurs

Libellé	Unité	Définition
Taux de fréquence d'accidents du travail	%	Nombre d'accidents du travail avec arrêt rapportés au volume d'heures travaillées sur la période, divisé par 1 000 000.
Taux de participation des administrateurs AG/CA	%	Nombre d'administrateurs ayant participé aux Assemblées Générales et Conseils d'Administration, sur le nombre total d'administrateurs.
Pourcentage d'Administrateurs ayant suivi une formation	%	Part des administrateurs ayant réalisé au moins une formation au cours de la période.
Financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique	Millions d'€	Montant total de prêts accordés pour financer des projets liés aux énergies renouvelables sur la période.
Montant des financements de la Transition et décarbonation des entreprises	Millions d'€	Montant total de financements octroyés aux entreprises pour soutenir leur transition énergétique et la réduction de leurs émissions de carbone sur la période.
Crédits verts Eco-PTZ prêts rénovation, prêt vert mobilité, prêts entreprises en transition	Millions d'€	Montant des crédits dédiés à la rénovation énergétique, à la mobilité durable et à la transition environnementale des entreprises, produits sur la période.
Bilan carbone	tCO2e	Empreinte propre de la Banque Populaire Val de France exprimée en tonnes équivalent CO ² .
Encours Catvair et Codevair	Millions d'€	Montant total d'épargne dite « verte » (relevant des offres et supports Catvair et Codevair) collectée sur la période.
Index égalité hommes-femmes	Note/100	Indicateur mesurant le niveau d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes selon les 5 critères réglementaires en vigueur.
Heures en mécénat de compétences et nombre de collaborateurs concernés	Heures et nombre	Nombre d'heures de mécénat de compétences réalisées par les collaborateurs de la Banque Populaire Val de France et le nombre de collaborateurs participants.
Pourcentage de sociétaires votant AG	%	Part des sociétaires ayant exprimé leur vote lors de l'Assemblée Générale 2025.
Montant de financements accordés aux PME/TPE	Millions d'€	Montant total des financements accordés aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux très petites entreprises sur la période.
Pourcentage des catégories d'achats couvertes par des questionnaires RSE	%	Proportion des catégories d'achats disposant d'un questionnaire portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, soumis aux fournisseurs lors d'achats à réaliser pour la Banque Populaire Val de France.
NPS 2025	Score NPS	Score mesurant la propension des clients à recommander la Banque Populaire Val de France, selon la méthode Net Promoter Score.



Banque Populaire Val de France

Rapport d'assurance limitée du
professionnel de l'expertise comptable
portant sur une sélection d'informations
RSE

Exercice clos le 31 décembre 2025



Rapport d'assurance limitée du professionnel de l'expertise comptable portant sur une sélection d'informations RSE

Exercice clos le 31 décembre 2025

A Monsieur Mathieu REQUILLART, Directeur Général
Banque Populaire Val de France
9 Avenue Isaac Newton
78180 Montigny-le-Bretonneux

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations consolidées RSE déterminées et établies volontairement par Banque Populaire Val de France (ci-après « l'Entité »), au regard du Référentiel de reporting de Banque Populaire Val de France (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (ci-après les « Informations »), présentées en annexe du présent rapport et figurant dans le Rapport d'Impact (ci-après le « Rapport d'Impact »).

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans le Rapport d'Impact, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en œuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la section « *Avertissement* » du Rapport d'Impact qui précise que les Informations ont été établies volontairement par Banque Populaire Val de France selon le Référentiel et qu'à ce titre, elles ne constituent pas des informations en matière de durabilité établies conformément aux dispositions de l'article L.233-28-4 du code de commerce, y compris aux ESRS ou à la norme VSME.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 11 RUE ARTHUR III CS 24241
44263 NANTES CEDEX
Téléphone : +33 (0)2 51 84 36 36*

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport d'Impact, notamment au sein du paragraphe « *I. Note méthodologique* ».

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

En particulier, la quantification des gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité de l'expert-comptable

Il nous appartient de :

- planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en œuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) *Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information* publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Ils ne constituent ni un audit ni un examen limité au sens des normes professionnelles (NP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et gestion de la qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que par le Code d'éthique de l'IESBA (*International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)*). Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme *International Standard on Quality Management 1* qui requiert la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de gestion de la qualité comprenant des politiques et des procédures visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- pris connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- apprécié si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécié la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Rapport d'Impact ;
- pour les informations soumises à nos travaux, nous avons :
 - mis en œuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;

- pour les estimations, par entretien avec la Direction, nous avons pris connaissance de la méthode de calcul des données estimées. Nous avons apprécié le caractère approprié et la correcte application de cette méthode ainsi que le caractère approprié des sources d'informations utilisées ;
- pour les informations qualitatives, nous avons consulté les sources documentaires et le cas échéant, mené des entretiens pour les corroborer ;
- apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable aux missions d'assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Nantes, le 17 juillet 2026

Le professionnel de l'expertise comptable
PricewaterhouseCoopers Audit

 antoine PRIOLLAUD

Antoine PRIOLLAUD
Expert-comptable

 Anne PARENTY

Anne PARENTY
Associée développement durable

Annexe - Sélection d'informations RSE

- Taux de fréquence d'accidents du travail (en %) pour une valeur de 5,92 %
- Taux de participation des administrateurs aux Conseils d'administration pour une valeur de 95,6%
- Administrateurs ayant suivi au moins une formation sur l'année (en %) pour une valeur de 100%
- Financements accordés pour des travaux de rénovation énergétique pour une valeur de 78 millions d'euros
- Montant total des financements, en 2025, de la transition et de décarbonation pour les entreprises pour une valeur de 187 millions d'euros
- Production (en M€) de crédits verts pour une valeur de 157 millions d'euros
- Emissions totales de GES Empreinte propre pour une valeur de 14 663,65 tonnes de CO2 équivalent
- Encours d'épargne collecté sur le CODEVair et le CATVair pour une valeur de 133 millions d'euros
- Index égalité Femmes/Hommes pour une valeur de 97/100
- Heures de mécénat de compétences et nombre de collaborateurs concernés pour une valeur de 621 heures et 59 collaborateurs concernés
- Taux de votant à l'AG (en % du nombre de sociétaires) pour une valeur de 22%
- Montant de financements accordés aux TPE/PME en 2025 pour une valeur de 864 millions d'euros
- Pourcentage des catégories d'achats couvertes par des questionnaires d'évaluation RSE spécifiques pour une valeur de 100%
- Score NPS global à fin 2025 pour une valeur de 25
- Nombre de projets de préservation des zones humides soutenus au cours de 2025 pour une valeur de 3
- Existence d'une équipe d'ingénierie financière dédiée au financement de projets d'énergie renouvelable
- Existence d'un partenariat avec l'entreprise Prev&Care
- Existence d'un partenariat avec l'association Cancer@Work
- Existence d'un dispositif visant à accompagner le financement de véhicules adaptés pour le personnel en situation de handicap
- Signature, en 2025, de la Charte Mixité du groupe
- Renouvellement, en 2025, du label Enseigne Responsable
- Octroi de subventions au cours de 2025 aux plateformes d'entrepreneuriat Réseau Entreprendre, France Active, BGE et Initiative France
- Existence d'un partenariat avec l'entreprise OMENA
- Existence d'un service dédié aux clients en « situation de Fragilité financière » (OCF)